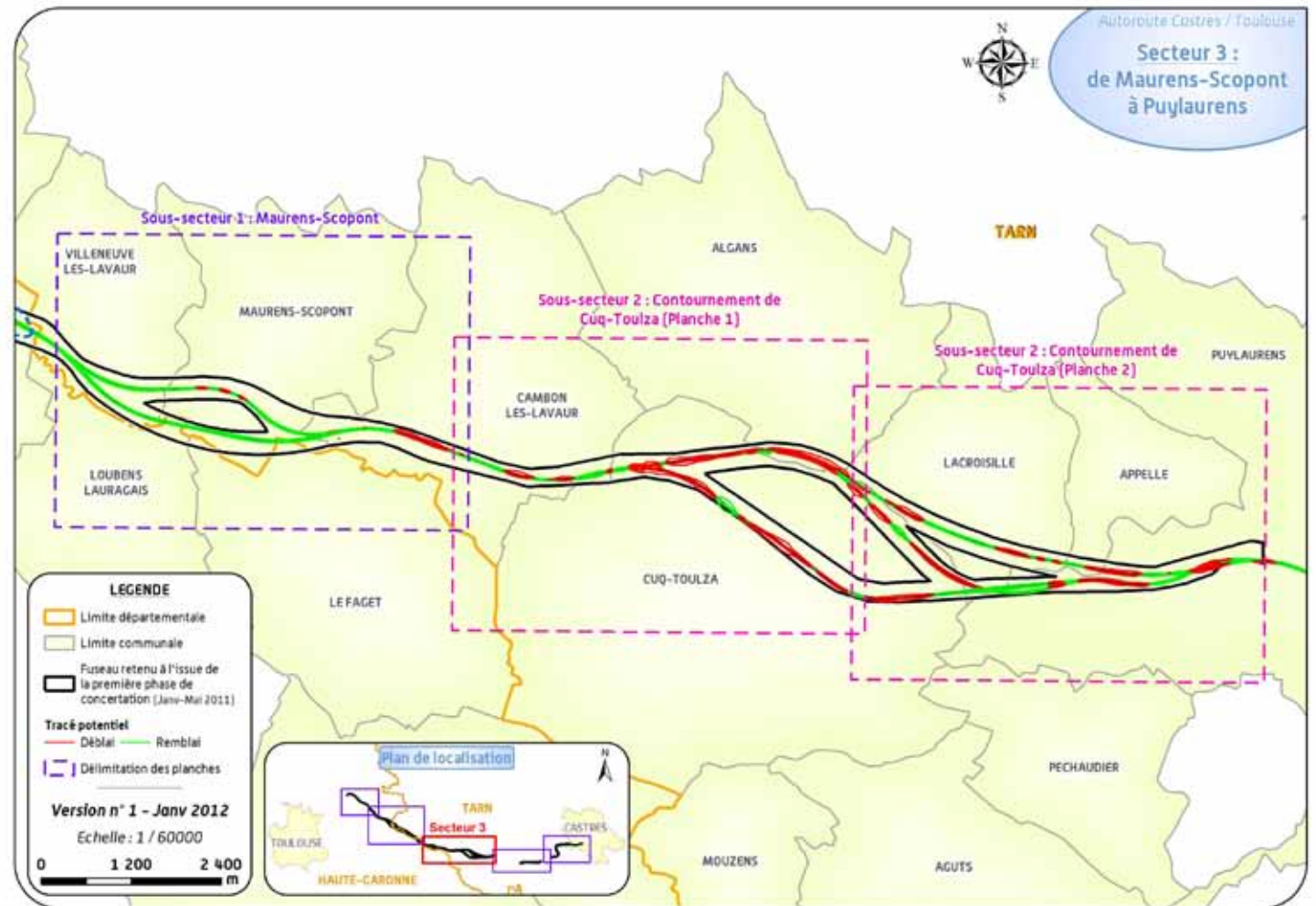


Secteur 3 de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

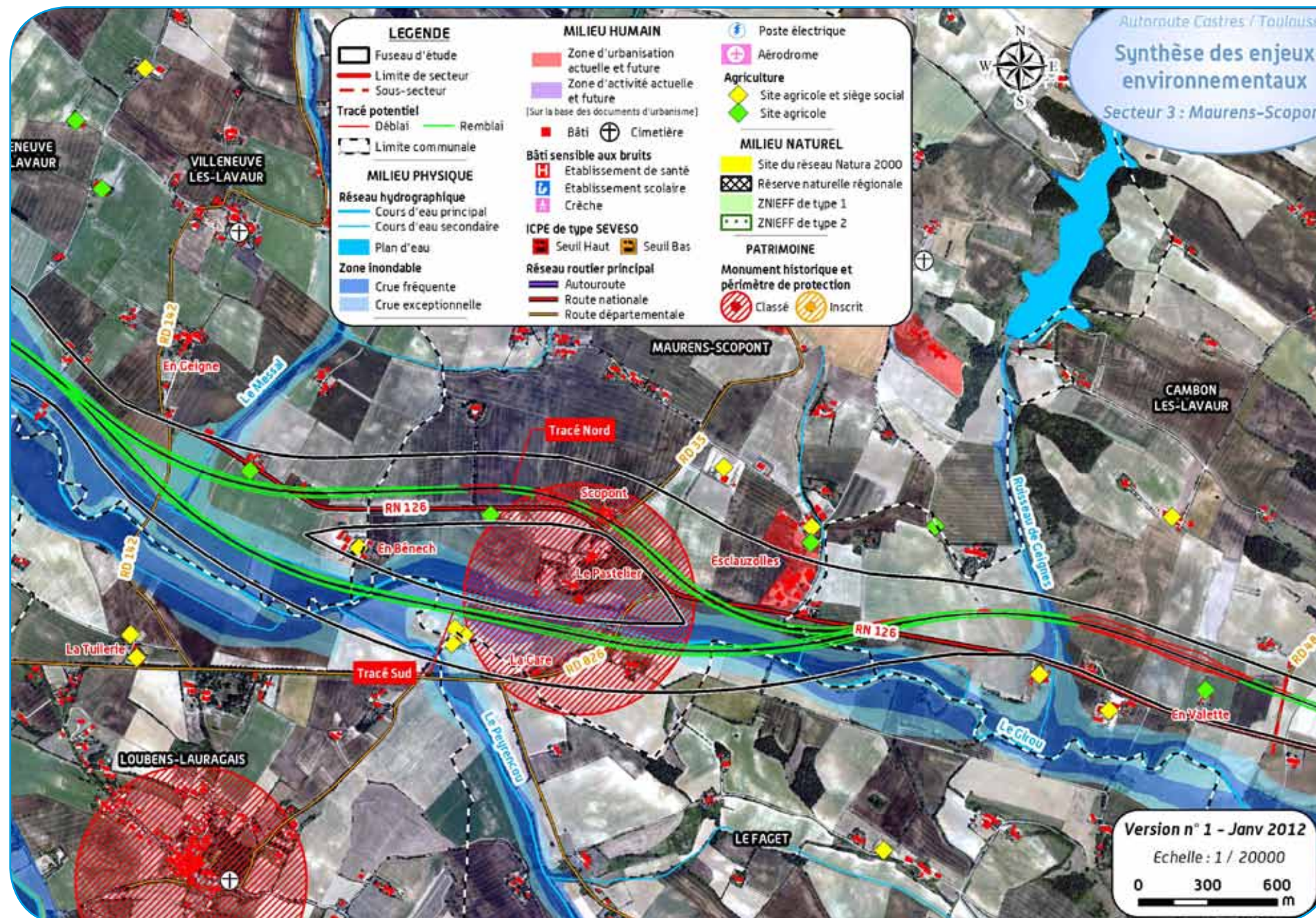
De Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens le fuseau reste centré sur la vallée du Girou, puis s'inscrit sur les pentes collinaires au niveau de Maurens-Scopont et en amont du village de Cuq-Toulza.

Ce secteur a été divisé en deux sous-secteurs : deux tracés sont présentés pour le contournement du château de Scopont ; trois tracés sont présentés pour le contournement de Cuq-Toulza. Les choix effectués sur un sous-secteur n'ont pas d'incidence sur l'autre, toutes les hypothèses de tracés entre les deux sous-secteurs se raccordant en un point de tangence.

Le secteur porte de la RD 11, sur la commune de Vendine, jusqu'à proximité du carrefour giratoire situé à l'extrémité ouest de la déviation de Puylaurens. La jonction des deux sous secteurs est marquée par la RD 48 sur la commune de Cambon-lès-Lavaur. Sur ce secteur est également rappelé le positionnement de l'échangeur de Vendine, pour lequel une concertation est en cours pour déterminer son maintien ou non.

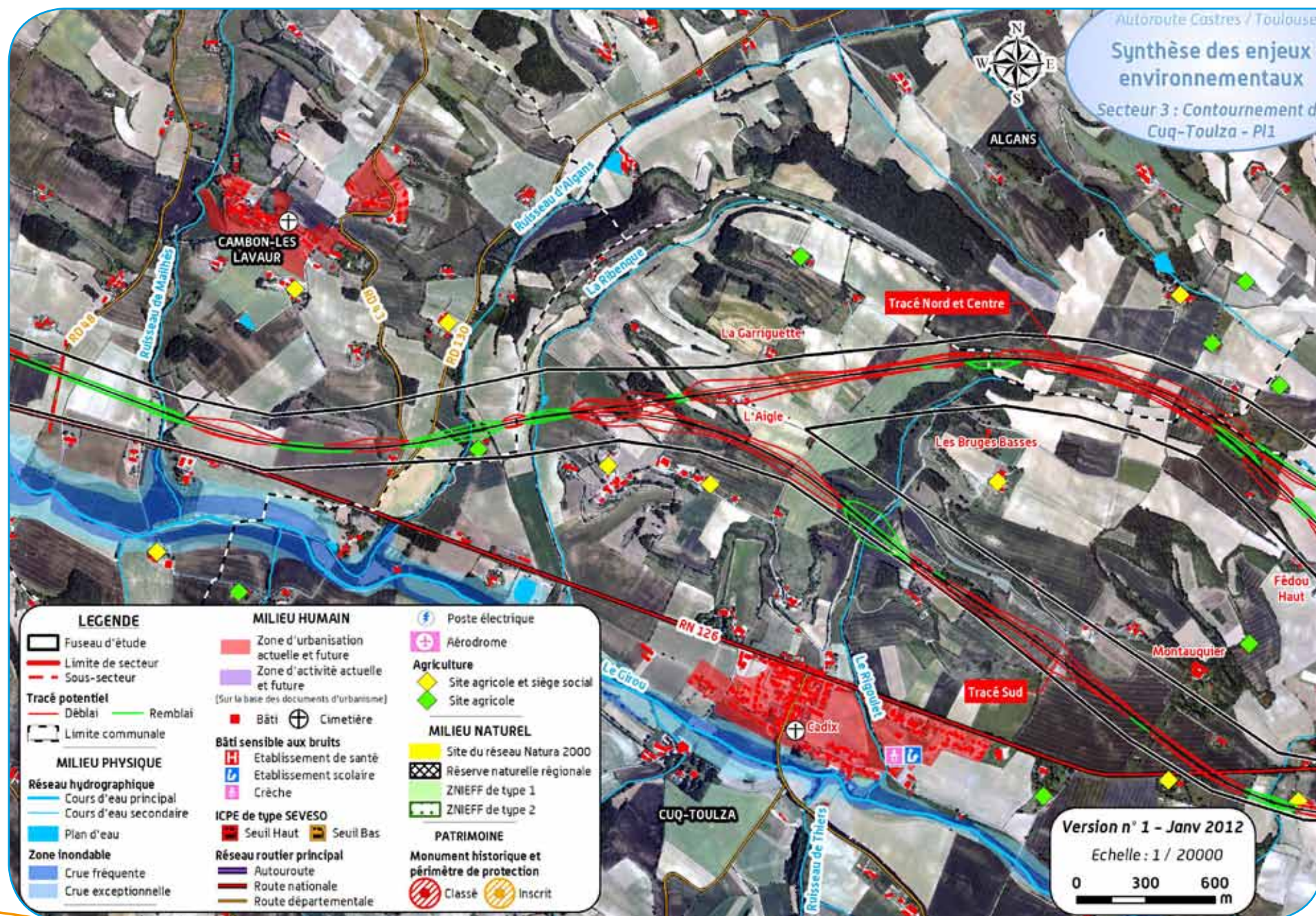


Autreoute Castres / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 3 : Maurens-Scopont



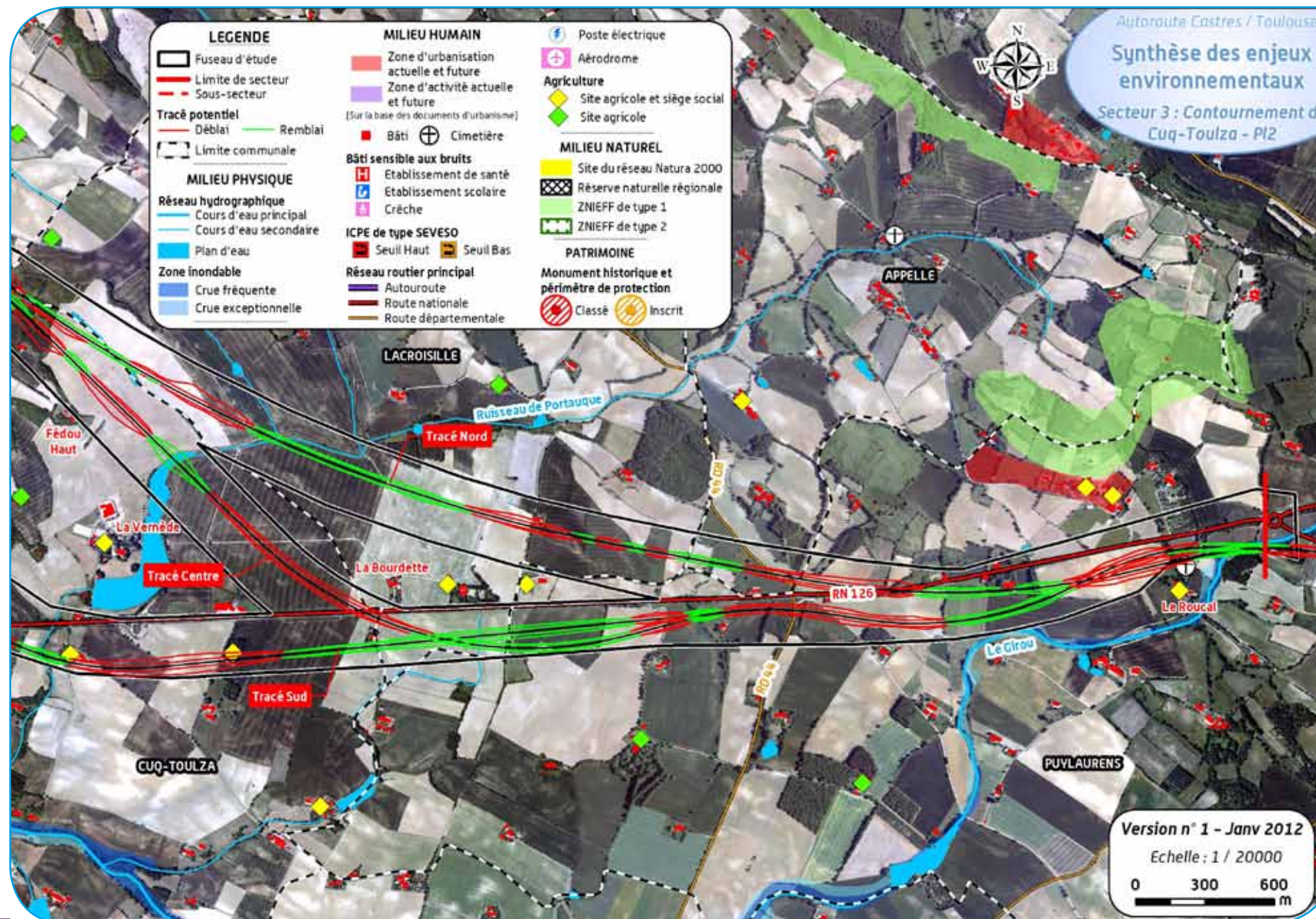
Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - PI1



Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - PI2



Secteur 3 de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

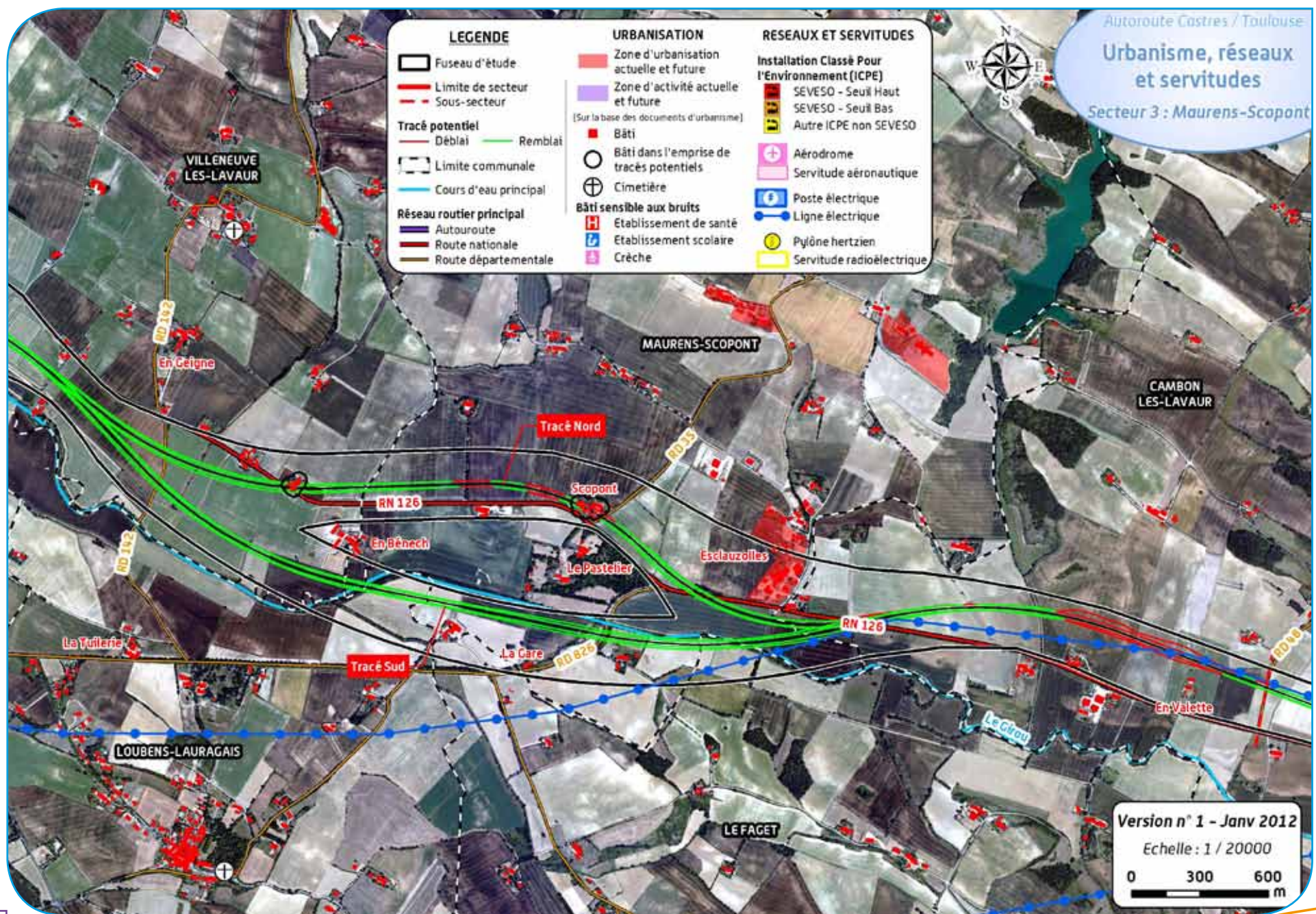
Sous-secteur 1: Contournement du château de Scopont

Dans ce sous-secteur, le fuseau retenu permet d'inscrire deux variantes de tracé :

- le tracé nord, qui longe la RN 126,
- le tracé sud, qui longe le Girou.

Urbanisme, réseaux et servitudes

Secteur 3 : Maurens-Scopont



>> Détail des enjeux

> Urbanisation, cadre de vie, réseaux et servitudes

L'urbanisation de la commune de Villeneuve-lès-Lavaur, en rive droite du Girou, reste assez diffuse et les bâtis se développent essentiellement le long des axes de déplacement que sont les routes départementales 142 et 42 ainsi que des routes communales, notamment au lieux-dits En Geigne et En Paut (au sud-est d'En Geigne). Toujours en rive droite, la commune de Maurens-Scopont présente la même typologie urbaine avec des hameaux diffus sur l'ensemble de la commune, souvent implantés sur les hauteurs, à proximité des principaux axes de circulation, dont la RD 35 et la RD 42.

En rive gauche, s'établit la commune de Loubens-Lauragais dont le bourg, bien développé, accroche les hauts reliefs de la commune autour des différents axes routiers rejoignant

les RD 67, 20 et 826. Le bâti reste assez diffus sur le reste de la commune (la Tuilerie, Le Bousquet -au sud de la Tuilerie ...).

L'ouest de la commune de Cambon-lès-Lavaur est présente sur ce secteur mais le bâti et les axes de circulation y sont très rares.

Quelques établissements sensibles ont été identifiés sur la commune du Faget, hors du fuseau d'études.

Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'est implantée dans le fuseau d'étude.

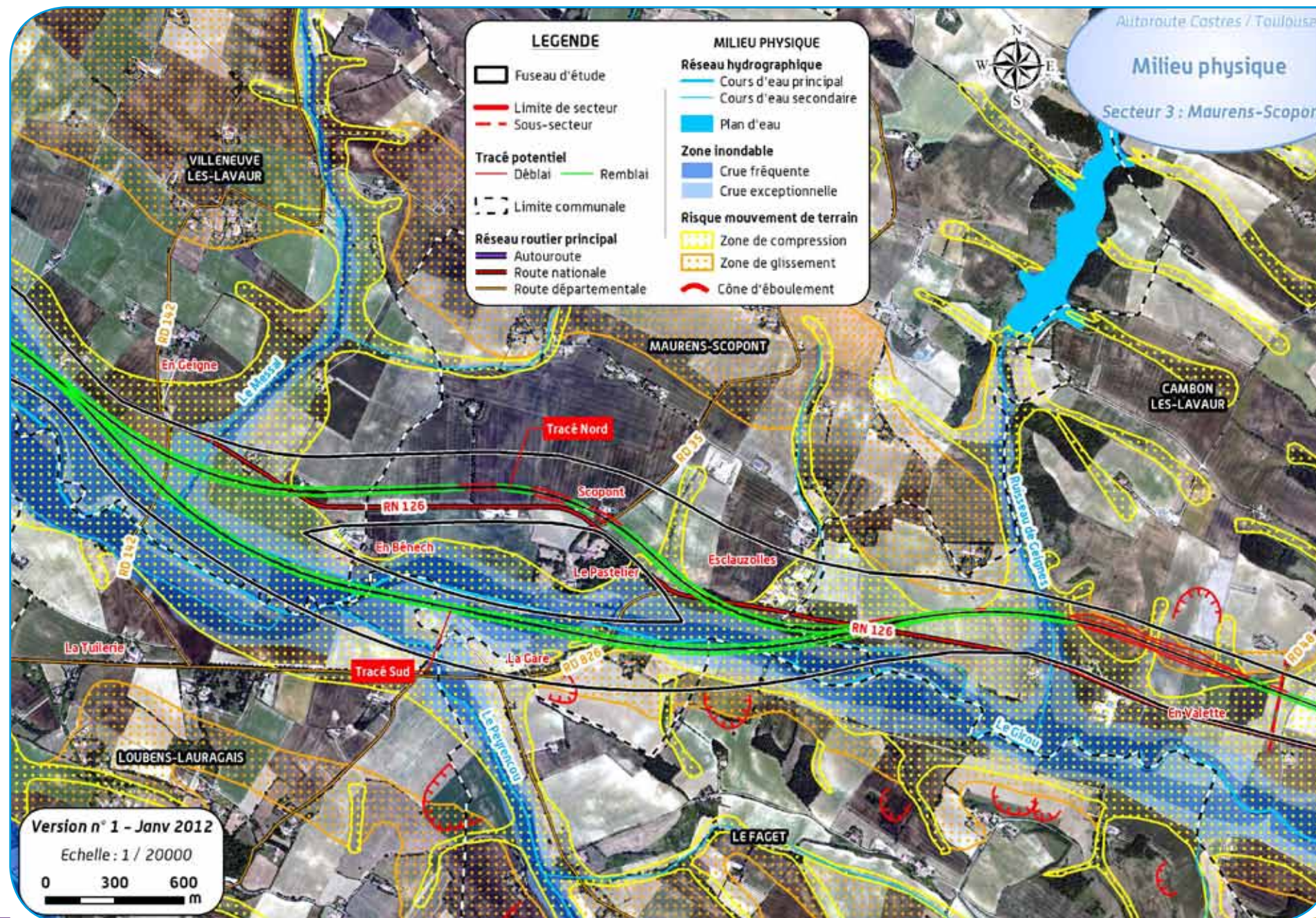
Le secteur est également traversé d'ouest en est par des lignes électriques à haute tension.

	Tracé nord	Tracé sud	Echangeur de Vendine
Conséquences brutes potentielles	Sur la zone est du tracé (tronçon commun aux deux variantes), franchissement du projet par cette ligne électrique. Air et santé : respect des seuils réglementaires pour tous les polluants sauf les particules PM2.5 (tendance qui se confirme sur toute la région).		Proximité du hameau Les Bourriours
	Passage à proximité de : En Bénech (Villeneuve-lès-Lavaur), moulin de Girou, hameaux au sud de Maurens-Scopont, notamment d'Esclauzolles et du château de Scopont. 14 constructions sous l'emprise du tracé ou ses abords immédiats (moins de 25 m). Franchissement de plusieurs voies de communication : RD142, 42, 35 et la RN 126 ainsi que la voie permettant l'accès au Moulin du Girou. Bruit : environ 20 personnes concernées par le dépassement des seuils réglementaires	Hameaux d'En Bénech et château de Scopont enserrés entre le projet et la RN 126 Proximité du Moulin de Girou. Le tracé n'a aucune emprise directe sur le bâti. Franchissement de plusieurs voies de communication : RN 126, RD 826 ainsi que la voie permettant l'accès au Moulin du Girou. Ligne électrique haute tension comprise dans les emprises du tracé Bruit : environ 10 personnes concernées par le dépassement des seuils réglementaires	
Mesures de réduction proposées	Rétablissements des routes principales. Concertation avec le concessionnaire pour l'éventuelle modification des emplacements des pylônes électriques.		Aquisition potentielle de bâtis
	Acquisition d'environ 14 bâtis. Modification du tracé de la RN 126 à proximité d'Esclauzolles (1 km)	Modification du tracé de la RN 126 à proximité d'Esclauzolles pour éviter un franchissement très biais (400 m)	

Le tracé sud s'éloigne des zones bâties ce qui se traduit par un moindre impact sur le bâti ou en terme de bruit.

Milieu physique

Secteur 3 : Maurens-Scopont



> Environnement physique

D'un point de vue géomorphologique, ce secteur reste centré sur la vallée du Girou. On retrouve sur cette zone des formations molassiques surplombées, au niveau des basses plaines et des basses terrasses, par des alluvions, et au niveau des flancs, par des colluvions et éboulis. On rencontre ainsi des zones préférentielles de glissement et des zones potentiellement compressibles ainsi que de nombreux cônes d'éboulement aux abords du Girou, au nord de la commune du Faget et au sud de Maurens-Scopont. Ces zones et formations s'avèrent instables et représentent un enjeu technique important pour la réalisation du projet.

Le cours du Girou accueille, le long d'une dense ripisylve, de nombreux affluents tant en rive droite qu'en rive gauche notamment la Vendinelle, le Messal, le Peyrancou et le ruisseau de Geignes. Le champ d'expansion des crues atteint 600 m jusqu'à Maurens-Scopont et se réduit, en amont, à 300 m de large.

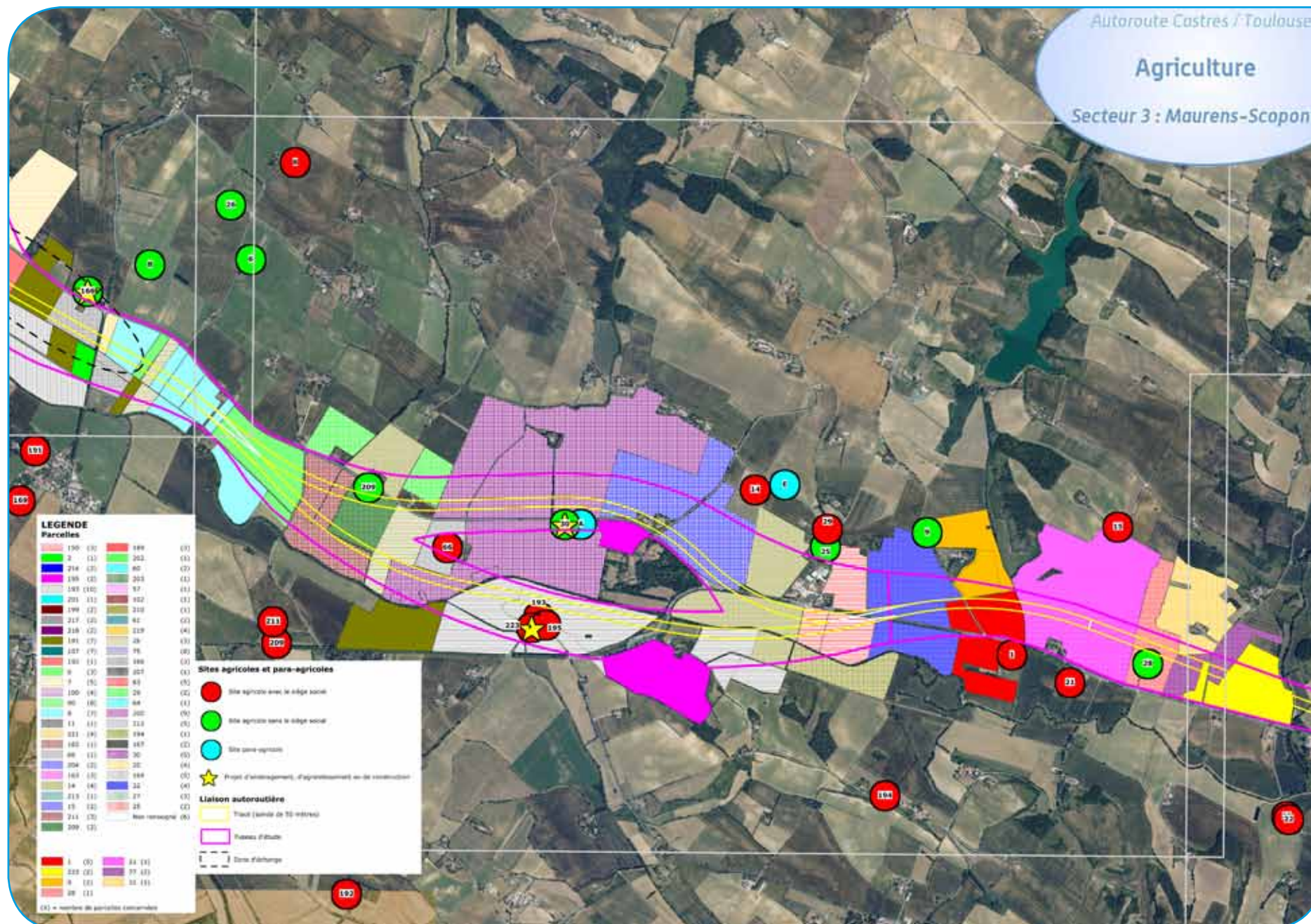
Les eaux du Girou, de deuxième catégorie (poissons blancs et carnassiers dominants), sont caractérisées par le SDAGE Adour-Garonne qui fixe pour ces dernières un objectif de bon état global pour 2015. Elles sont accompagnées d'une nappe alluviale susceptible, lors de fortes pluies, de remonter jusqu'au terrain naturel. A noter que les eaux superficielles et souterraines sont principalement utilisées pour l'activité agricole et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable.

	Tracé nord	Tracé sud	Echangeur de Vendine
Conséquences brutes potentielles	Outre les risques liés au fonctionnement hydrologique, des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles peuvent apparaître lors de la phase travaux mais également pendant la phase d'exploitation (accident, traitements saisonnier, pollution chronique), notamment dans les zones de franchissement des cours d'eau. Le tracé alterne entre déblai et remblai et franchit deux cours d'eau et leur zone inondable associée (7 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente). Ceci implique un risque de modification des écoulements superficiels (éventuelle aggravation des inondations touchant davantage de bâtis en amont, irrigation des sous-bassins versants modifiée...) Le risque de drainage de la nappe souterraine reste limité du fait du linéaire, en déblai, réduit (notamment au niveau de Scopont) Il existe un risque important de compression lié au franchissement de zones géologiques à risques sur 4,8 km (au niveau du lit des cours d'eau).	Le tracé en remblai franchit le Messal, le Bras du Girou et le Girou (à 2 reprises). Ces franchissements sont complexes : l'un d'entre eux se situe au niveau de la confluence entre le bras du Girou et le Messal, tandis que les deux autres sont en biais par rapport aux cours d'eau concernés. De plus, le tracé se trouve dans sa quasi intégralité au sein de la zone inondable (24 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente) du Girou et de ses affluents. Ceci implique un risque de modification très importants des écoulements superficiels (éventuelle aggravation des inondations touchant davantage de bâtis en amont, irrigation des sous-bassins versants modifiée...) Il existe un risque important de compression lié au franchissement de zones géologiques à risques sur 6,5 km (au niveau du lit des cours d'eau), le tracé étant inscrit dans sa totalité au sein des zones à risque géologique.	Echangeur compris en totalité en zone de formation géologique compressible. Zone d'échange implantée en partie dans la zone inondable du Messal.
Mesures de réduction proposées	Création de bassins de rétention / écrêtement pour gérer les pollutions et les débits (écoulement des eaux de surfaces) Mise en place de système de drain ou reconfiguration du tracé permettant d'éviter le drainage de la nappe souterraine Opération de drainage ou de confortement des talus pour éviter les mouvements de terrain Mise en place de mesures spécifiques lors de la phase travaux Création de 2 ouvrages de franchissement adaptés aux cours franchis	Création de 4 ouvrages de franchissement adaptés aux cours d'eau franchis Rectification de cours d'eau ou réalisation d'ouvrages conséquents au niveau des 3 cours d'eau franchis en biais	Opération de drainage ou de confortement des talus pour éviter les mouvement de terrain

Le tracé sud s'inscrit dans la zone inondable du Girou et a donc un impact conséquent sur le champ d'expansion des crues : il nécessite la mise en oeuvre d'aménagements très coûteux. L'impact du tracé nord sur la zone inondable est moindre.

Agriculture

Secteur 3 : Maurens-Scopont



> Milieu agricole

Le secteur est marqué par des sols à très bonnes potentialités agronomiques permettant d'obtenir des rendements très intéressants grâce au type de sol (alluvions de la vallée du Girou) mais aussi grâce aux infrastructures de drainage. Le parcellaire présente une structuration adaptée à l'activité agricole aussi bien du fait de la taille des parcelles que de leur morphologie, permettant l'utilisation d'engins agricoles adaptés à de grandes surfaces.

Ce secteur présente aussi une dominance de cultures céréalières toutefois alliées à quelques parcelles en élevage.

La plupart des parcelles sont irrigables à partir des infrastructures de l'ASA du Lauragais Tarnais.

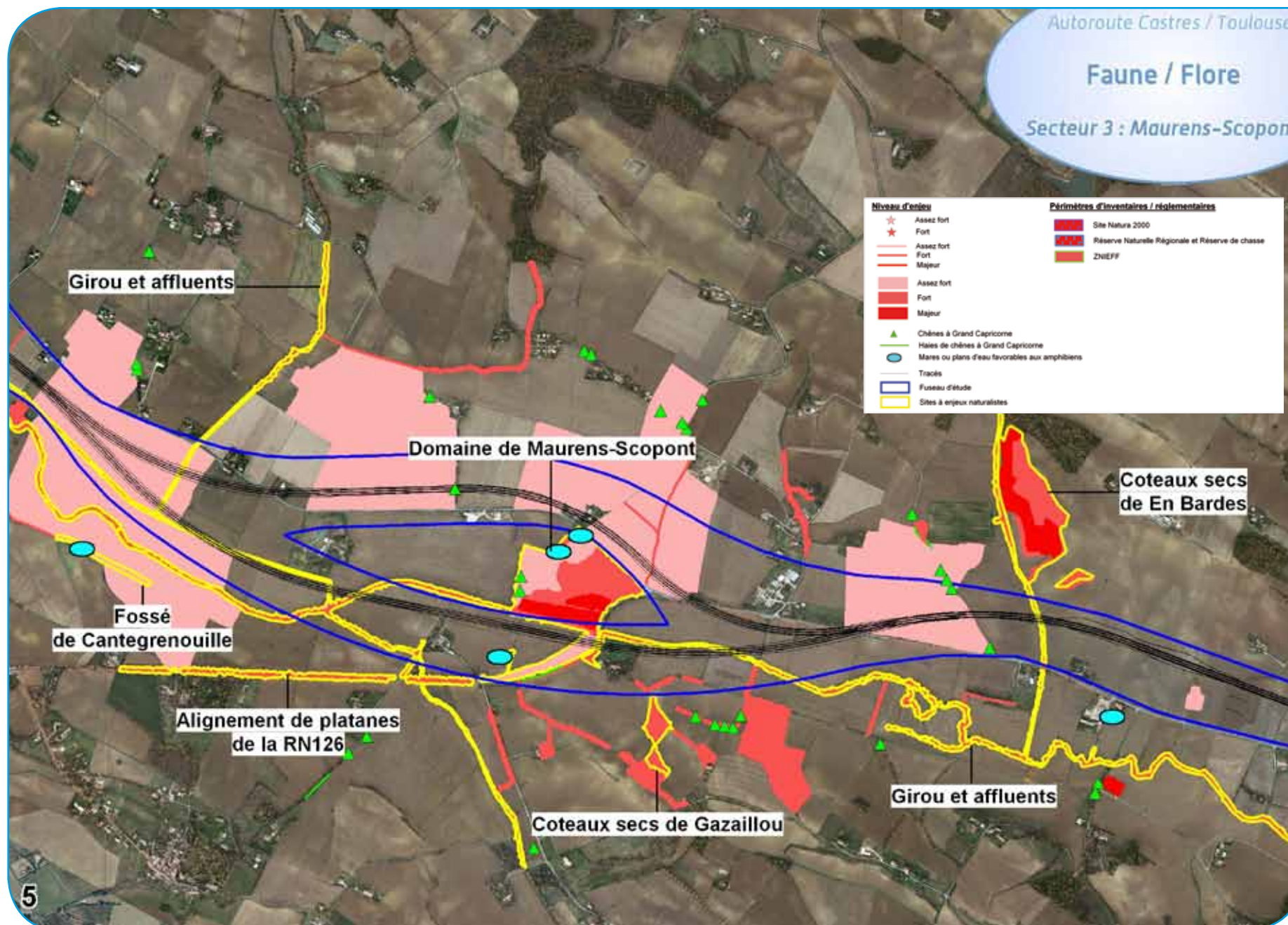
	Tracé nord	Tracé sud	Echangeur de Vendine
Conséquences brutes potentielles	Le tracé nord longe la RN 126 ce qui limite le morcellement des parcelles mais pose la question des délaissés situés entre le projet autoroutier et la RN 126.	Le Girou sinue autour du tracé qui est susceptible de créer des parcelles non utilisables pour l'agriculture. L'exploitation n°193, dont le siège d'exploitation est situé très proche du tracé, perdrait une surface substantielle de la parcelle attenante aux bâtiments.	Impact sur l'exploitation n°166 qui produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique Impact sur des parcelles d'épandage de boues.
Mesures de réduction proposées	Compenser la perte de surface agricole par la création d'une réserve foncière et/ou la mise en place d'un aménagement foncier Rétablir les voies d'accès aux parcelles et bâtiments agricoles, y compris les chemins de circulation des animaux Rétablir les capacités d'irrigation Limiter les délaissés inutilisables		Restructuration de l'exploitation du n°166 et refonte des plans d'épandage

Le tracé nord limite la déstructuration de parcelles avec 10 ha concernés, alors qu'il y en a 18,5 ha pour le tracé sud. En ce qui concerne la perte de surfaces irriguées, le tracé nord avec 12,5 ha a un impact plus fort que le tracé sud avec 5,5 ha.

Globalement, le tracé nord apparaît comme le tracé de moindre impact agricole car le jumelage de la RN 126 et de l'autoroute sera aisé à optimiser contrairement au tracé sud avec le Girou et le problème du franchissement du ruisseau.

Faune / Flore

Secteur 3 : Maurens-Scopont



> Faune et flore

Les secteurs traversés par les tracés sont dominés par l'agriculture intensive. Il ne présente pas un intérêt élevé pour la flore et présente un intérêt très limité pour les insectes. En effet, seul un chêne attaqué par le Grand Capricorne est directement impacté par un des tracés envisagés (tracé nord).

Les enjeux les plus forts du secteur sont situés sur le site du « Domaine de Maurens-Scopont » : prairies humides, importante population de Jacinthe de Rome, habitat de reproduction de la Grenouille agile, site de nidification du Gobemouche gris et du Pigeon colombin, habitat de la Genette et du Grand Rhinolophe, etc.

Le Girou et ses affluents, ainsi que des fossés de la plaine du Girou, sont des corridors et des lieux de vie de mammifères patrimoniaux : le Campagnol amphibie et le Putois

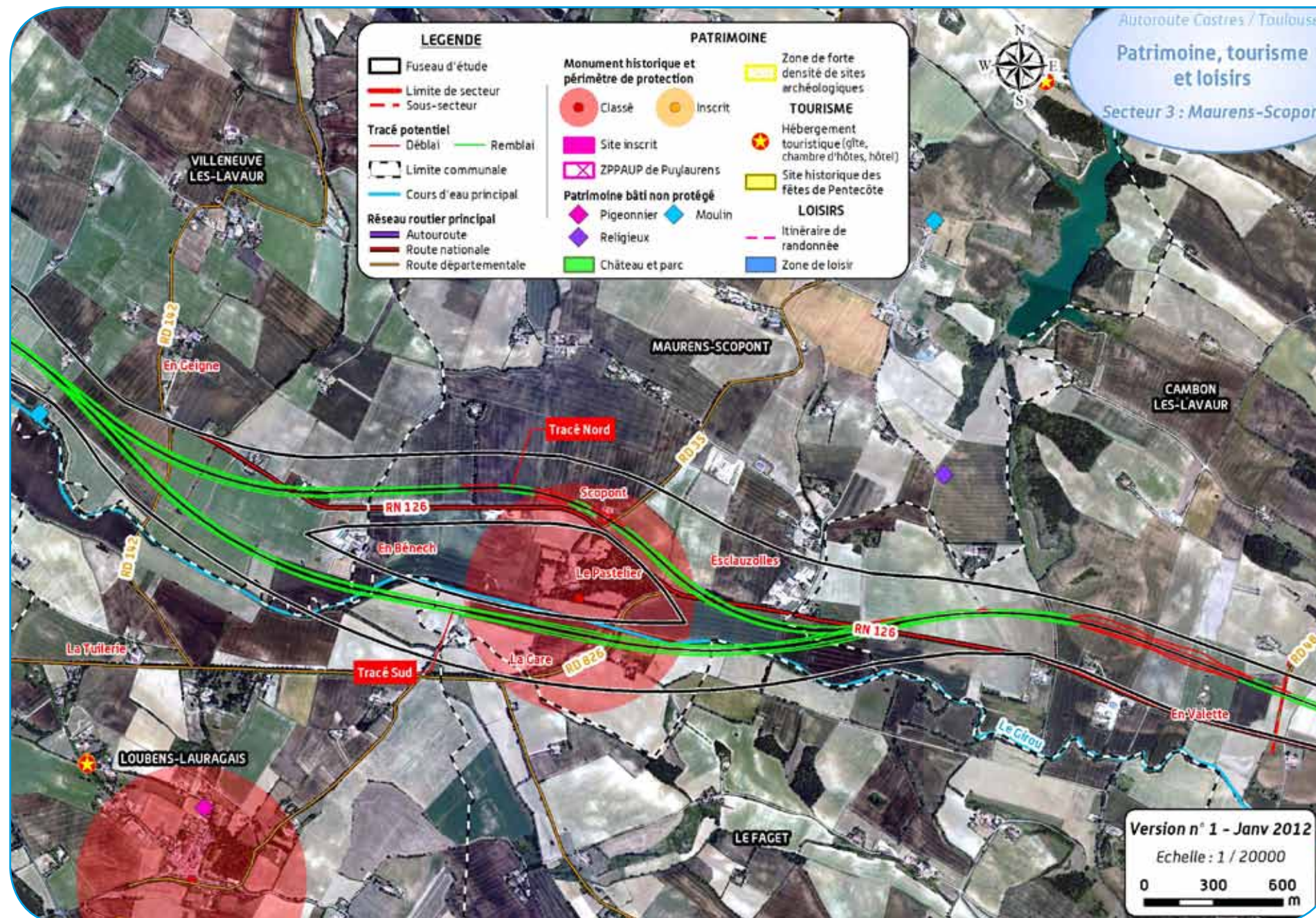
d'Europe. Ces linéaires sont également utilisés pour les déplacements d'individus de Minioptère de Schreibers, chauves-souris assez rare, inscrite en liste rouge nationale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF.

Concernant les oiseaux, la Bergeronnette printanière, passereau rare en Midi-Pyrénées, est bien représentée au sein des cultures de la plaine du Girou. Il convient par ailleurs de relever que les tracés passent à proximité de deux sites de nidification de Chevêche d'Athéna.

Les tracés ne traversent pas de secteurs présentant un intérêt élevé pour les reptiles et la faune aquatique.

	Tracé nord	Tracé sud	Echangeur de Vendine
Conséquences brutes potentielles	Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe. Destruction d'habitats favorables à la Grenouille agile Création de coupures d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers. Destruction de parcelles de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière. Destruction possible de la Chevêche d'Athéna en phase d'exploitation par collision routière		Proximité du Girou Impact sur l'alignement de platanes de la RD 11 abritant le pigeon Colombin
	Destruction d'un chêne, habitat du Grand Capricorne	Franchissement du Girou à 2 reprises	
Mesures de réduction proposées	Limiter les emprises au strict minimum Couper et déplacer les arbres concernés Préserver et maintenir les continuités hydrauliques Restaurer la fonctionnalité corridors de ces linéaires Aménager les abords de l'ouvrage pour éviter au maximum les collisions routières pour les chauves-souris et les oiseaux Réaliser les travaux en dehors de la période de nidification des oiseaux		Limiter les emprises au strict minimum

Le tracé sud a l'impact écologique le plus fort car il franchit à deux reprises le Girou. Ce dernier constitue le plus important corridor de la plaine du Girou et son rôle de réservoir de biodiversité est très important dans le paysage dominé par l'agriculture intensive.



> Patrimoine, tourisme, loisirs et paysage

D'un point de vue géomorphologique, ce secteur reste centré sur la vallée du Girou qui se resserre, en direction de Cadix et de Puylaurens où se situe la source du Girou, et se côtoient deux vallées qui se détachent dans le sud : les vallées de la Vendinelle et du Peyrancou. Le relief est très découpé au sud comme au nord du Girou, dont la vallée est entaillée de vallées perpendiculaires secondaires.

Le cours du Girou accueille, le long d'une dense ripisylve, de nombreux affluents tant en rive droite qu'en rive gauche : la Vendinelle, le Messal, le Peyrancou... La trame végétale est plus dense que sur les deux secteurs précédents : le réseau de haies est bien marqué lorsque les reliefs sont « tourmentés », notamment au sud du Girou. Les boisements peu nombreux, sont essentiellement situés au sud du Girou et très morcelés. Les alignements d'arbres sont bien représentés le long de la RN 126, au niveau d'Esclauzolles, Maziès Blanquet, et de la RD 826, au niveau de la Gare... La végétation représente ainsi un élément important qui vient soit appuyer, soit adoucir le relief du secteur.

A travers ce paysage, le bâti est diffus mais quelques bourgs se démarquent sur les reliefs : le bourg de Loubens-Lauragais au sud du Girou, dont l'urbanisation se fait parallèlement au cours de la Vendinelle, en direction de Vendine et au nord, les bourgs de Villeneuve-lès-Lavaur et Maurens-Scopont qui ont plutôt l'aspect de gros hameaux peu développés et situés sur les contreforts du relief. Le secteur est également traversé d'ouest en est par des lignes électriques à haute tension qui altèrent quelque peu l'aspect agraire du paysage.

Le patrimoine culturel signe de façon importante le territoire. On retrouve ainsi le château de Maurens-Scopont, monument historique classé situé sur le linéaire du fuseau ainsi que le château de Loubens, autre monument historique classé situé sur les hauteurs de la commune de Loubens-Lauragais et moins concerné par le fuseau. Il existe également sur ce secteur quelques bâtis remarquables non protégés : une croix au nord-est d'Esclauzolle, le Moulin du Girou à l'ouest de la RN 126 et le moulin de Restes au nord-est de Maurens-Scopont. On note l'existence d'un hébergement, Gîte de France, au nord-ouest du bourg de Loubens-Lauragais : En Bouceyl.

	Tracé nord	Tracé sud	Echangeur de Vendine
Conséquences brutes potentielles	Château de Loubens-Lauragais et autres bâtis remarquables non protégés non impactés par le projet du fait d'une distance suffisante les séparant et de leur position dans le relief. Modification de la perception du paysage depuis le site du château de Maurens-Scopont, site de forte sensibilité de par sa configuration atypique dans ce paysage.		Vue possible depuis Les Bourriours et En Vabre Artificialisation accrue du paysage
	Le projet passe en remblai à proximité du moulin du Girou (moins de 150 m) et s'inscrit en alternance de légers déblais / remblais au nord du château de Maurens-Scopont (à 450 m environ). Le tracé est ainsi concerné par le périmètre de protection de 500 m. L'insertion de l'infrastructure en remblai, notamment dans sa partie Ouest, pourrait altérer le paysage de plaine rurale que présente le Girou en renforçant l'artificialisation du couloir de la RN 126 Le Gîte de France ne sera pas impacté par la création de l'infrastructure.	Le projet passe en remblai à proximité du moulin du Girou (moins de 150 m) et au sud du château de Maurens-Scopont (à moins de 150 m). Le tracé est ainsi concerné par le périmètre de protection de 500 m. L'insertion de l'infrastructure en remblai sur tout le secteur pourrait altérer le paysage rural de la plaine du Girou en ajoutant un nouveau couloir artificiel s'insérant entre la RN 126 et la RD 826. Le passage au niveau du Girou vient interrompre le linéaire vert du Girou. Le Gîte de France ne sera pas impacté par la création de l'infrastructure.	
Mesures de réduction proposées	Modification des abords du Château de Scopont qui nécessite une autorisation préalable du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Mise en place de plantations / merlons paysagers à proximité du château de Scopont et du Moulin du Girou. Mise en place d'une signalisation touristique		Mise en place d'un aménagement paysager adapté
		Mise en place d'un aménagement paysager adapté en fonction de la hauteur de surplomb du projet au regard du lit artificialisé du Girou et de sa ripisylve	

Le tracé nord, plus éloigné du château de Scopont et jouxtant la RN126, permet de limiter la modification des perceptions paysagères du territoire.

>> Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés pour le passage au droit de Maurens - Scopont

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	14 bâtis à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 1 franchissement par la ligne à haute tension	2 ouvrages de franchissement 7 ha en zone de crue fréquente 6,9 ha en zone de crue exceptionnelle	10 ha de parcelles déstructurées 12,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact localisé sur le Grand Capricorne	Modification de la perception du patrimoine (à 450m du château de Scopont) et du paysage.	50 M€ TTC
Tracé sud	5 rétablissements routiers 1 franchissements par la ligne à haute tension Ligne haute tension dans les emprises du projet	4 ouvrages de franchissement dont 2 accompagnés d'une rectification de cours d'eau 24 ha en zone de crue fréquente 14,6 ha en zone de crue exceptionnelle	18,5 ha de parcelles déstructurées 5,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact sur le Girou, principal réservoir et corridor écologique du secteur	Modification de la perception du patrimoine (à 150m du château de Scopont) et du paysage, notamment sur les rives du Girou	62 M€ TTC
Echangeur de Vendine	Proximité du hameau « Les Bourriours »	Echangeur compris en totalité en zone de formation géologique compressible Zone d'échange implantée en partie, dans la zone inondable du Messal	Impact sur l'exploitation n°166 qui produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique	Proximité du Girou Impacts sur l'alignement de platanes de la RD 11 abritant le Pigeon colombin	Vue possible depuis Les Bourriours et En Vabre. Artificialisation accrue du paysage.	-

Le tracé nord, malgré son impact plus fort sur le bâti, a un impact moindre sur la zone inondable, le patrimoine, la préservation de la biodiversité et du milieu naturel.

En termes de coûts, le tracé sud est plus cher en raison de la création d'ouvrages conséquents pour réduire les conséquences de l'infrastructure sur la zone inondable.

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

Secteur 3 de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

Sous-secteur 2 : Cuq Toulza

Pour ce sous-secteur, le fuseau d'étude retenu permet d'inscrire trois tracés :

- le tracé nord longeant la limite communale de Cuq-Toulza et passant au Nord de « La Bourdette »,
- le tracé médian s'inscrivant sur la commune de Cuq-Toulza et proche de la limite communale,
- le tracé sud passant entre Montauquier et le bourg de Cadix puis longeant la RN 126.



ALGANS

CAMBON-LES
LAVAU

Tracé Nord et Centre

La Garriguette

L'Aigle

Les Bruges Basses

Fédou
Haut

Montauquier

Tracé Sud

Gadix

CUQ-TOULZA

Le Girou

LEGENDE

- | | |
|--|--|
| Fuseau d'étude | Limite communale |
| Limite de secteur | Cours d'eau principal |
| Sous-secteur | Réseau routier principal |
| Tracé potentiel | Autouroute |
| Déblai | Route nationale |
| Remblai | Route départementale |
| URBANISATION | RESEAUX ET SERVITUDES |
| Zone d'urbanisation actuelle et future | Installation Classé Pour l'Environnement (ICPE) |
| Zone d'activité actuelle et future | SEVESO - Seuil Haut |
| <small>(Sur la base des documents d'urbanisme)</small> | SEVESO - Seuil Bas |
| Bâti | Autre ICPE non SEVESO |
| Bâti dans l'emprise de tracés potentiels | Aérodrome |
| Cimetière | Servitude aéronautique |
| Bâti sensible aux bruits | Poste électrique |
| Etablissement de santé | Ligne électrique |
| Etablissement scolaire | Pylône hertzien |
| Crèche | Servitude radioélectrique |

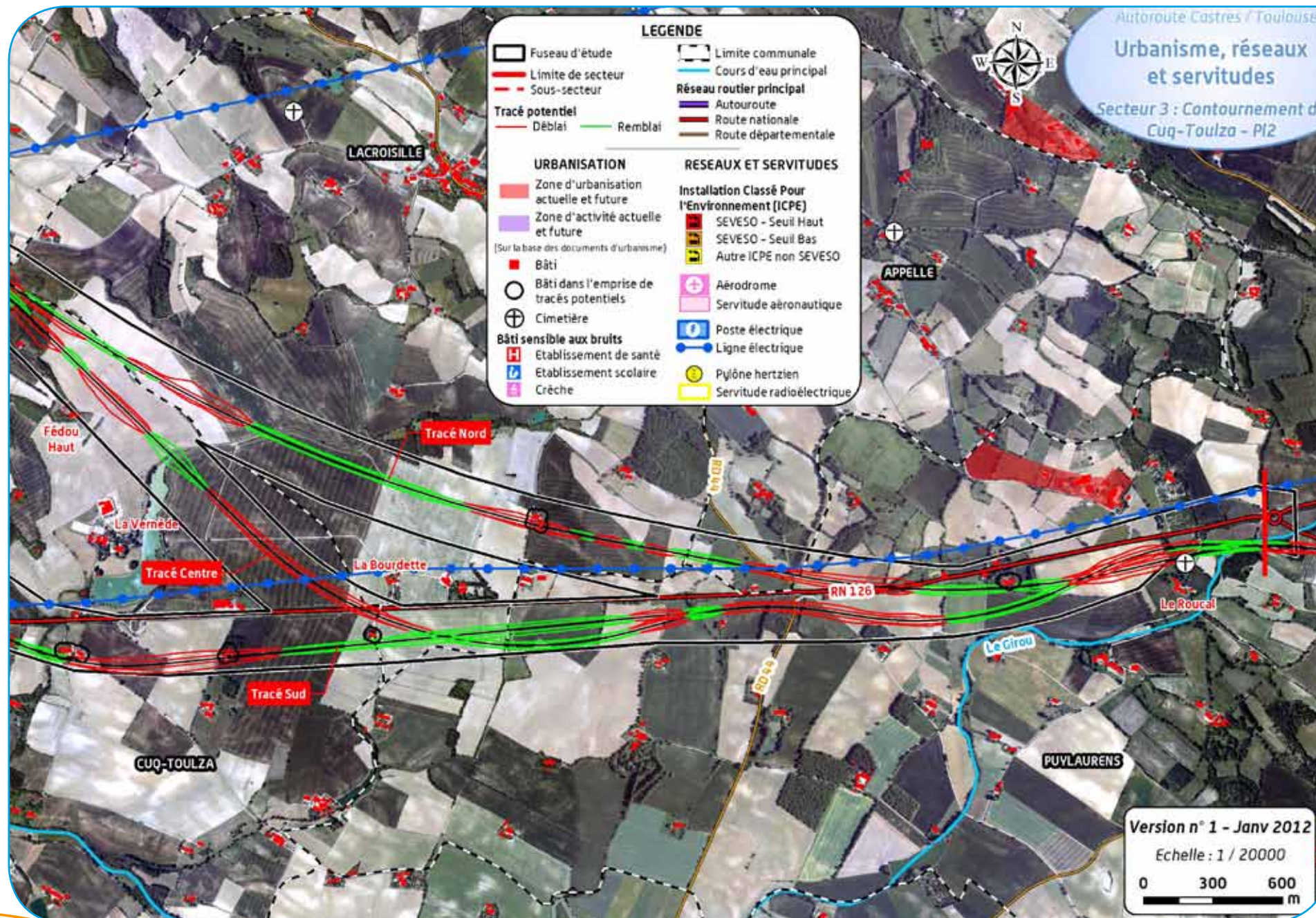
Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

0 300 600
m

Urbanisme, réseaux et servitudes

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - PI2



> Urbanisation, cadre de vie, réseaux et servitudes

Sur le secteur, on retrouve les communes de Cambon-lès-Lavaur, Cuq-Toulza, Lacroisille et Appelle.

Le bâti de la commune de Cambon-lès-Lavaur s'organise en rive droite du Girou sur les reliefs voisins du ruisseau de Mailhès. La commune de Cuq-Toulza présente, quant à elle, une urbanisation plus développée, notamment au niveau de Cadix dont le bâti s'organise autour de la RD 45, de la RN 126 et du Girou. Les hameaux, peu développés, se répartissent sur les reliefs et le long des axes routiers principaux et secondaires. La commune de Puylaurens présente un bourg bien développé desservi par la RN 126, les RD 84, 12 et 51.

Sur le sous secteur 2, on recense hors fuseau, quelques établissements sensibles (écoles et crèches, notamment sur la commune Cuq-Toulza). On note également la présence d'une ICPE non SEVESO située hors du fuseau d'étude.

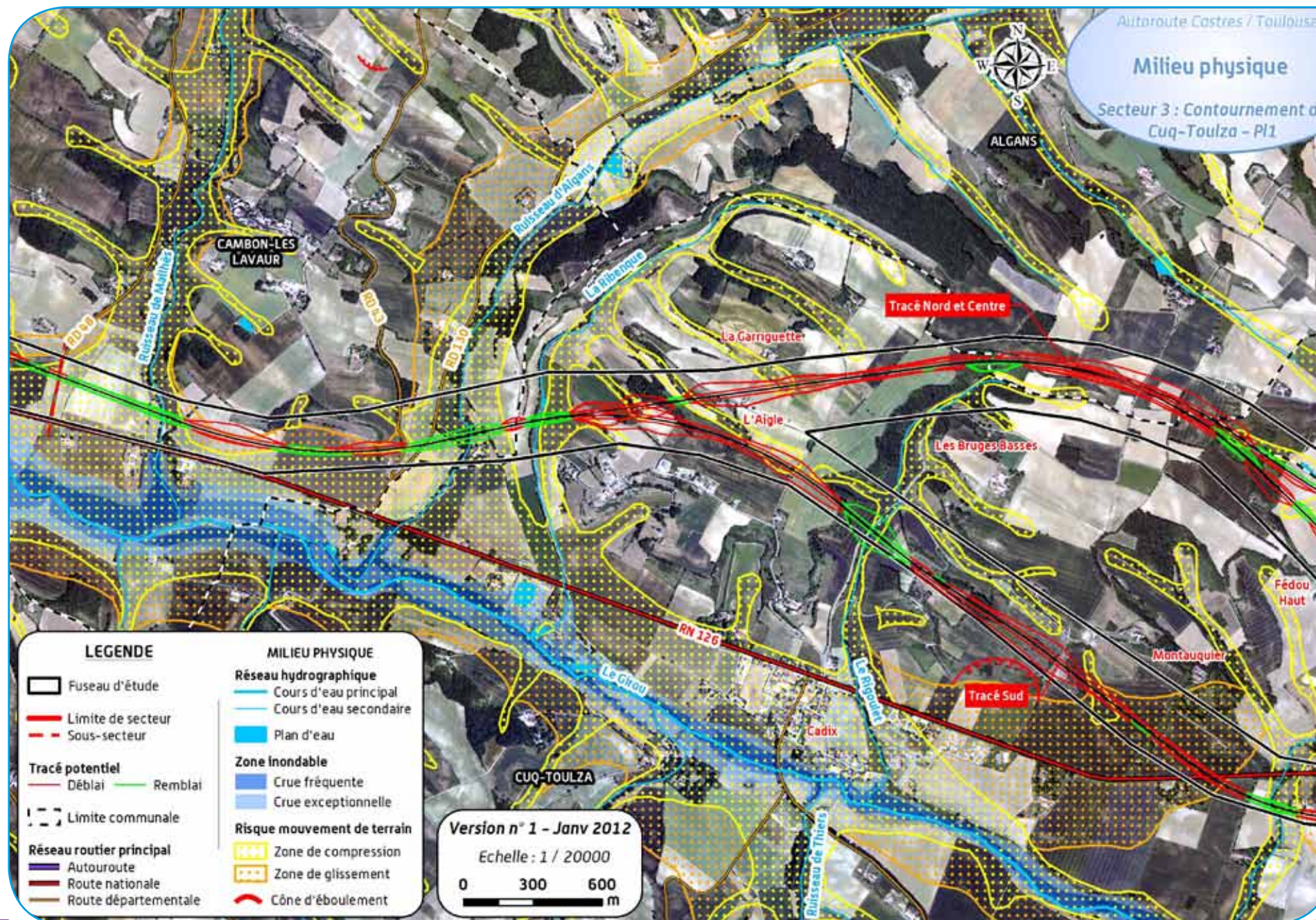
Le secteur est également traversé d'ouest en est par des lignes électriques à haute tension. Sur la commune de Puylaurens, on note la présence d'une zone de servitude radioélectrique associée au pylône hertzien.

	Tracé nord	Tracé médian	Tracé sud
Conséquences brutes potentielles	Le projet franchit 12 voies / chemins communaux ainsi que la RD 44 et la RN 126. Le tracé coupe à deux reprises une ligne électrique haute-tension. Génération de nuisances lors de la phase chantier (nuisance sonore, atmosphérique, coupure de voiries locales...). Air et santé : respect des seuils réglementaires pour tous les polluants sauf les particules PM2.5 (tendance qui se confirme sur toute la région)		
	Passage à proximité de la Garriguette et de l'Aigle (au sud de la Garriguette), des Bruges Basses, En Andran et des hameaux alentours (à l'est de Fédou Hauts), de la Roucal et de la Lèdre (à l'ouest de la Roucal) sur la commune de Puylaurens. 19 constructions sous l'emprise du tracé ou ses abords immédiats (moins de 25 m). Bruit : environ 35 personnes concernées par le dépassement des seuils réglementaires	Passage à proximité de l'Aigle et de la Garriguette (au nord de l'Aigle), des Bruges Basses, de Fédou Haut, de Bois Haut (nord de Fédou Haut), de la Bourdette (commune de Cuq-Toulza) et de certains hameaux au nord de Puylaurens (La Lèdre à l'ouest du Roucal). 13 constructions se trouvent sous l'emprise du tracé ou ses abords immédiats (moins de 25 m). Bruit : environ 25 personnes concernées par le dépassement des seuils réglementaires	Passage à proximité des hameaux situés au nord et à l'est de Cadix (En Reynès, la Baffe) et des hameaux au nord de Puylaurens (la Lèdre à l'ouest de la Roucal). 14 constructions se trouvent sous l'emprise du tracé ou ses abords immédiats (moins de 25 m). Bruit : environ 25 personnes concernées par le dépassement des seuils réglementaires
Mesures de réduction proposées	Rétablissement des routes principales (4 ouvrages de franchissement) avec rectification éventuelle du tracé de la RN126 pour limiter la longueur de l'ouvrage de franchissement Concertation avec le concessionnaire pour l'éventuelle modification des emplacements des pylônes électriques		
	Acquisition d'environ 19 bâtis.	Acquisition d'environ 13 bâtis.	Acquisition d'environ 14 bâtis.

Le tracé nord s'éloigne du bourg de Cadix ce qui atténue l'impact visuel de l'infrastructure notamment au niveau du franchissement du vallon du Rigoulet. Ce tracé comprend toutefois plus de bâtis dans son emprise ce qui explique les impacts plus importants en terme de bruit.

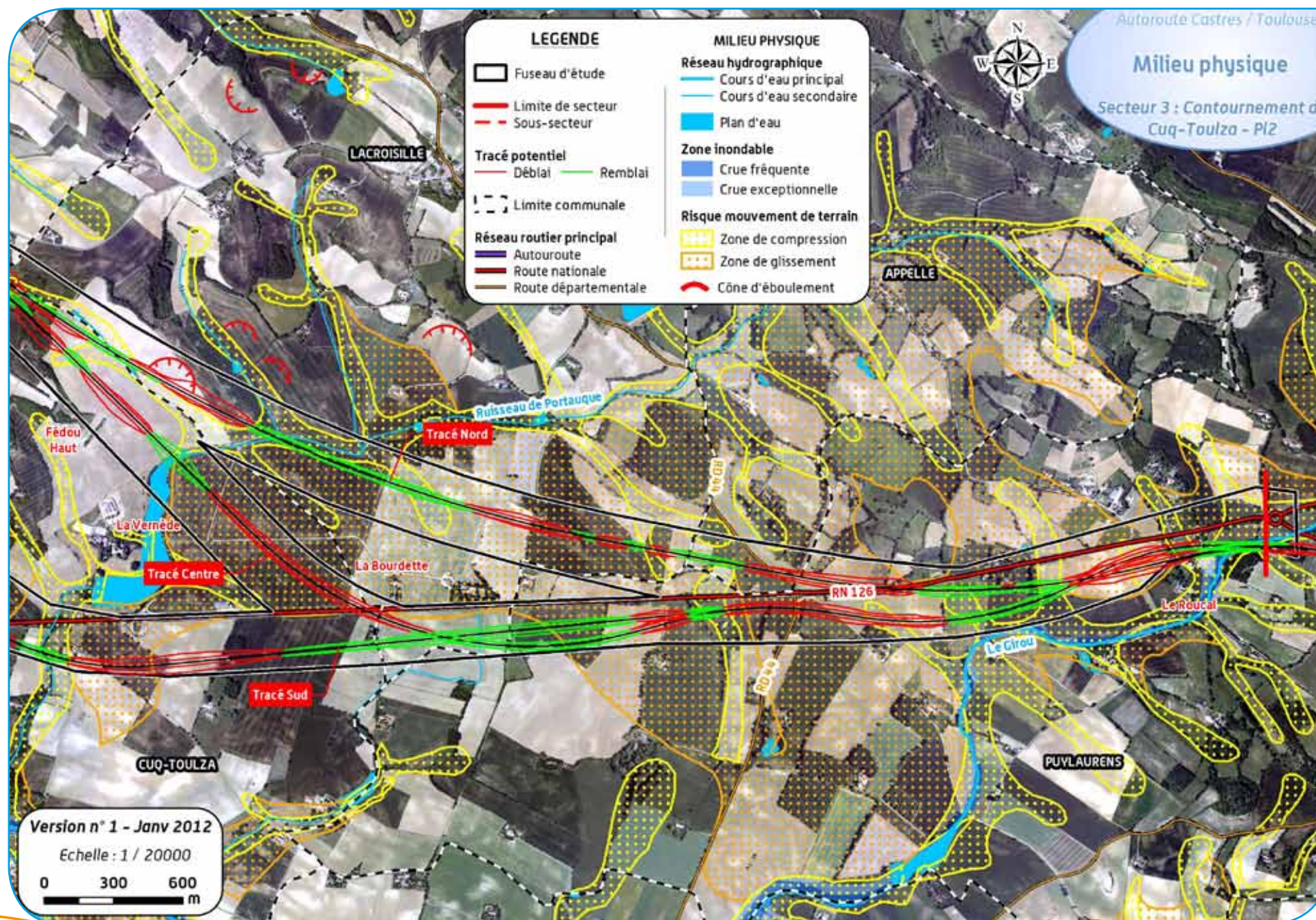
Milieu physique

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - PI1



Milieu physique

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - Pl2



> *Environnement physique*

D'un point de vue géomorphologique, le secteur reste centré sur la vallée du Girou. On retrouve sur cette zone des formations molassiques, à intercalation de grès et de calcaire, surplombées, au niveau des basses plaines et des basses terrasses, par des alluvions, et au niveau des flancs, par des colluvions et éboulis. On rencontre ainsi des zones préférentielles de glissement et de zones potentiellement compressibles, ainsi que de nombreux cônes d'éboulement aux abords du Girou au niveau des communes de Cuq-Toulza et Lacroisille. Ces zones et formations s'avèrent instables et représentent un enjeu technique important pour la réalisation du projet.

Le cours du Girou accueille, le long d'une dense ripisylve, de nombreux affluents tant en rive droite qu'en rive gauche : le ruisseau d'Algans, la Ribenque, le Rigoulet, le ruisseau de Portauque (qui reçoit 3 affluents), ruisseau de Toule, d'Andayde et le Thiers.

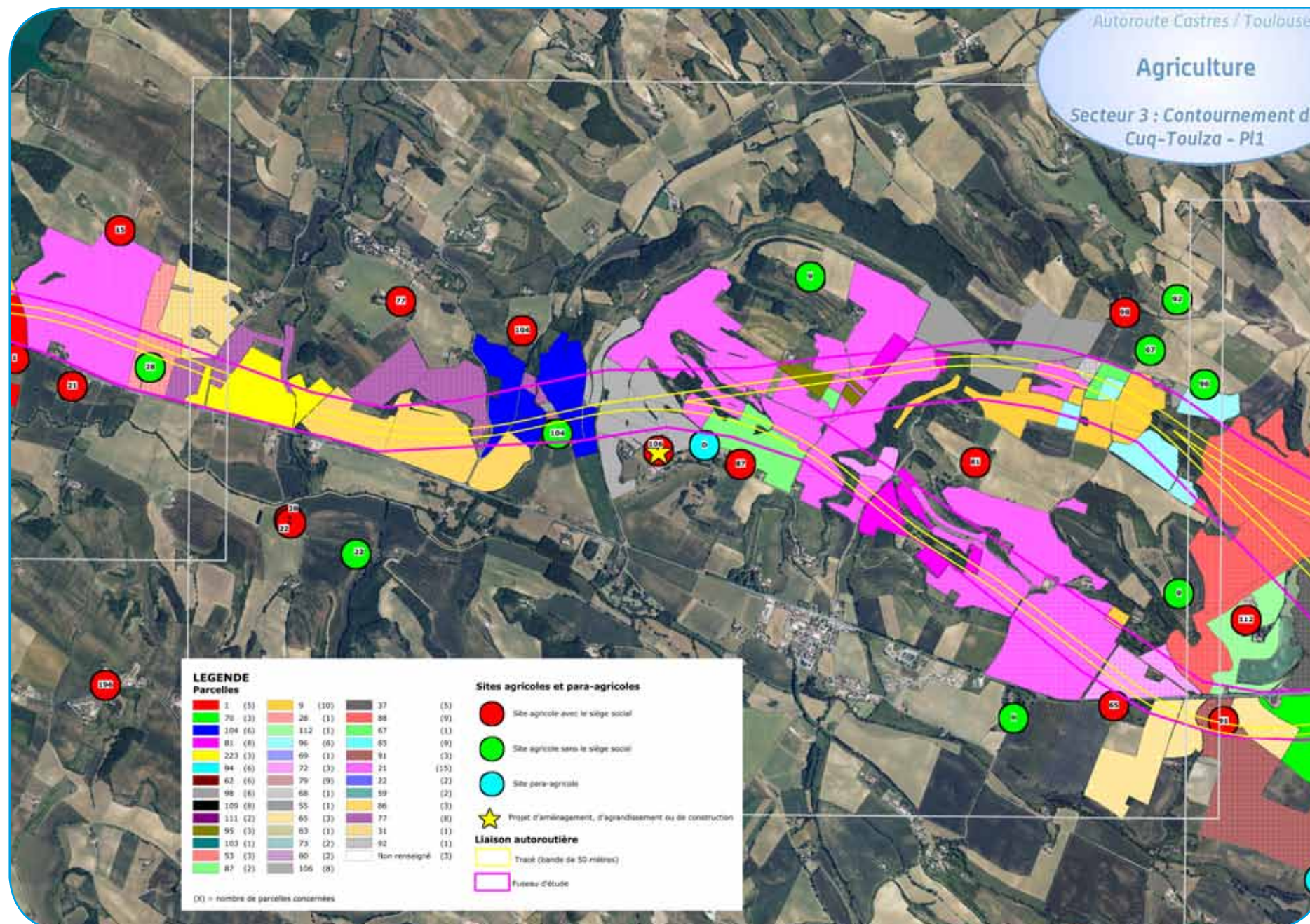
Les eaux du Girou, de deuxième catégorie (poissons blancs et carnassiers dominants), sont caractérisées par le SDAGE Adour-Garonne qui fixe pour ces dernières un objectif de bon état global pour 2015. Elles sont accompagnées d'une nappe alluviale susceptible, lors de fortes pluies, de remonter jusqu'au terrain naturel à l'aval de Cadix. A noter que les eaux superficielles et souterraines sont principalement utilisées pour l'activité agricole et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable. On note, la présence le long du ruisseau de Portauque, d'une retenue collinaire au niveau de Vernède.

	Tracé nord	Tracé médian	Tracé sud
Conséquences brutes potentielles	Outre les risques liés au fonctionnement hydrologique, des risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles peuvent apparaître lors de la phase travaux mais également pendant la phase d'exploitation (accident, traitements saisonnier, pollution chronique), notamment dans les zones de franchissement des cours d'eau.		
	Le tracé, alternant entre déblai et remblai, franchit 4 cours d'eau : la Ribenque, les ruisseaux de Mailhes, d'Algans et de Portauque. Il existe des risques de drainage de la nappe souterraine dans les zones en déblai notamment au sud de la commune d'Appelle. Le tracé traverse sur 7,3 km une zone de risques de glissement de terrain, de compression et d'éboulement (au nord-est de Fédou Haut).	Le tracé alterne entre déblai et remblai et franchit le plan d'eau de la Vernède et 4 cours d'eau : la Ribenque, les ruisseaux de Mailhes, d'Algans et de Portauque. Il existe des risques de drainage de la nappe souterraine dans les zones en déblai notamment au niveau de La Bourdette et de Fédou Haut. Le tracé traverse sur 7,1 km une zone de risques de glissement de terrain et de compression.	Le tracé alterne entre déblai et remblai et franchit 5 cours d'eau : la Ribenque, le Rigoulet, les ruisseaux de Mailhes et d'Algans. Le franchissement du Rigoulet, et surtout du vallon dans lequel il sinue, nécessite un ouvrage de franchissement important. Il existe des risques de drainage de la nappe souterraine dans les zones en déblai (linéaires plus important que sur les deux tracés précédents) notamment au sud est de la retenue collinaire de Vernède. Le tracé traverse sur 6,8 km des zones de risques de glissement de terrain, de compression et d'éboulement (à l'ouest de Montauquier).
Mesures de réduction proposées	Création de bassins de rétention / écrêtement pour gérer les pollutions et les débits (écoulement des eaux de surfaces) Mise en place de mesures spécifiques lors de la phase travaux Opération de drainage ou de confortement des talus pour éviter les mouvements de terrain		
	Création de 4 ouvrages de franchissement adaptés aux cours d'eau franchis Rectification du cours d'eau ou réalisation d'un ouvrage conséquent au niveau du ruisseau de Portauque	Création de 5 ouvrages de franchissement adaptés aux cours d'eau et plan d'eau (La Vernède) franchis	Création de 5 ouvrages de franchissement adaptés aux cours d'eau franchis. Réalisation d'un ouvrage important pour le franchissement du vallon du Rigoulet.

Le tracé nord nécessite des ouvrages de moindre dimension par rapport aux autres tracés ce qui se traduit dans le coût de cette section (cf. infra).

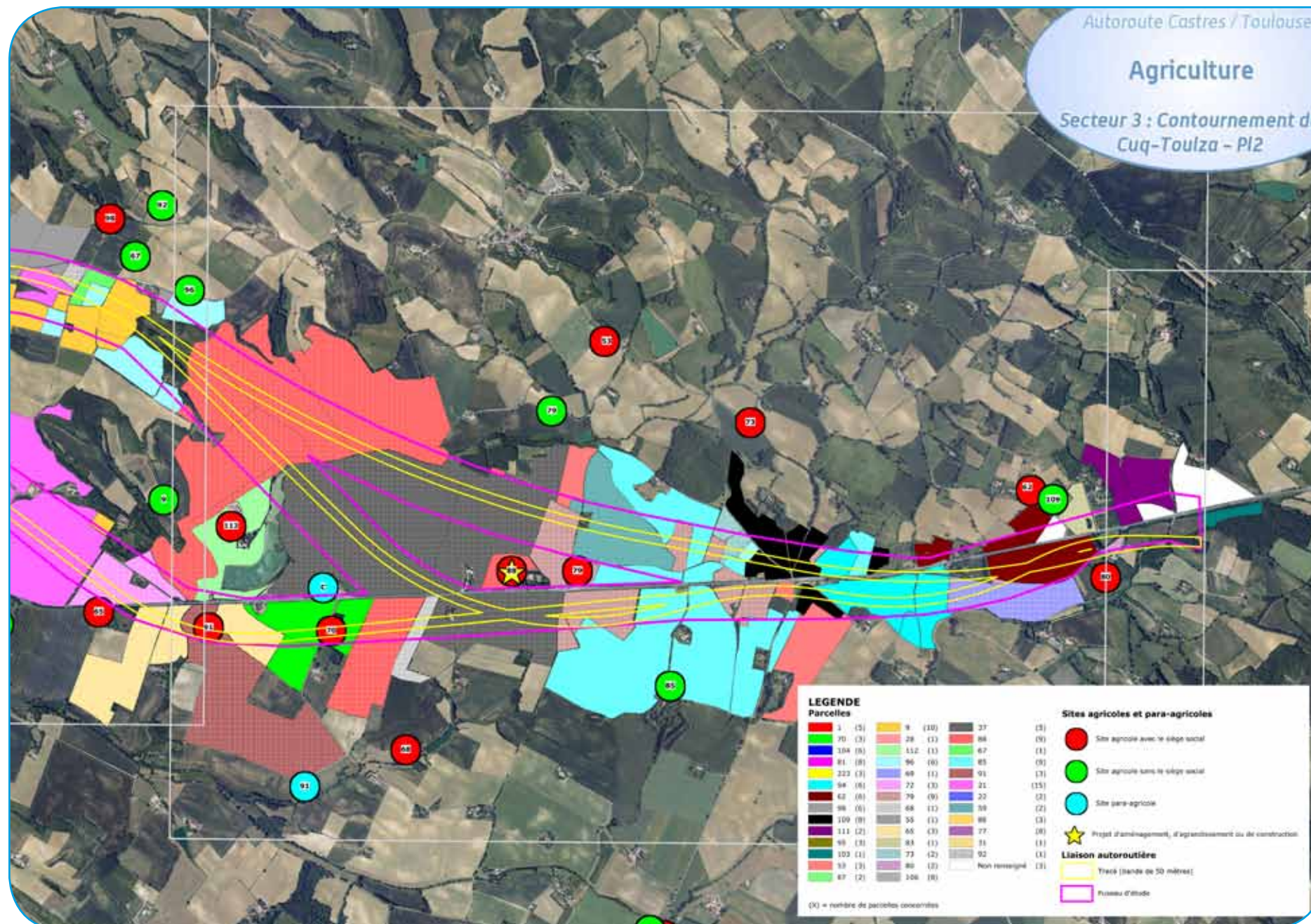
Agriculture

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - Pl1



Agriculture

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - PI2



> Milieu agricole

En plaine, la culture céréalière domine du fait des parcelles relativement planes et de taille suffisante. Les côteaux, présentant un relief abrupt, sont exploités en polyculture et élevage. Le secteur n'a pas fait l'objet d'un remembrement récent et ne dispose pas de réseaux d'irrigation.

	Tracé nord	Tracé médian	Tracé sud
Conséquences brutes potentielles	L'exploitation n°106 est concernée par tous les tracés. Le siège social de cette exploitation, en cours d'installation, est situé très proche du projet autoroutier qui coupe en deux le parcellaire attenant.		
	Les exploitations n°37 et 88, très dynamiques, sont gérées de manière commune. Les tracés nord et médian divisent la plus grande parcelle de l'aire d'étude (200 ha) Prélèvement de 10 hectares sur la grande parcelle des exploitations n°37 et 88.	Les exploitations n°37 et 88, très dynamiques, sont gérées de manière commune. Les tracés nord et médian divisent la plus grande parcelle de l'aire d'étude (200 ha) Prélèvement de 12 hectares sur la grande parcelle des exploitations n°37 et 88. Le tracé longe la RN 126 ce qui permet de limiter généralement la déstructuration des parcelles mais pose la question des délaissés non utilisables. Ce tracé morcelle notamment le parcellaire de l'exploitation n°79.	Deux sites agricoles (n°70 et 91) sont situés dans l'emprise du projet. Ce tracé morcelle notamment le parcellaire des exploitations n°70 et 79. Le tracé longe la RN 126 ce qui permet de limiter généralement la déstructuration des parcelles mais pose la question des délaissés non utilisables.
Mesures de réduction proposées	Réorganiser la structure foncière de l'exploitation n°106 (élevage) autour des bâtiments agricoles Compenser la perte de surface agricole par la création d'une réserve foncière et/ou la mise en place d'un aménagement foncier Rétablir les voies d'accès aux parcelles et bâtiments agricoles, y compris les chemins de circulation des animaux Rétablir les capacités d'irrigation Optimiser le jumelage du projet autoroutier avec la RN 126 afin de limiter les délaissés inutilisables		
	Compenser la déstructuration du parcellaire des exploitations n°37 et 88 Prévoir une réfection des plans d'épandage (7 ha)	Compenser la déstructuration du parcellaire des exploitations n°37, n°79 et n°88 Prévoir une réfection des plans d'épandage (10 ha)	S'éloigner ou délocaliser les bâtiments agricoles de l'exploitation n°91 Compenser la déstructuration du parcellaire des exploitations n°65 et 79 Compenser la perte du bâtiment à vocation agricole et la déstructuration du parcellaire de l'exploitation n°70 Prévoir une réfection des plans d'épandage (9,5 ha)

Les côteaux de Cuq-Toulza sont marqués par des parcelles relativement petites et accessibles par des routes escarpées. Pour limiter l'impact du projet, un aménagement foncier permettrait de réorganiser le parcellaire ce qui en faciliterait la desserte en limitant le nombre d'ouvrages. Le long de la RN 126 où les parcelles sont plus grandes, l'enjeu sera d'éviter la création de parcelles non exploitables (délaissés).

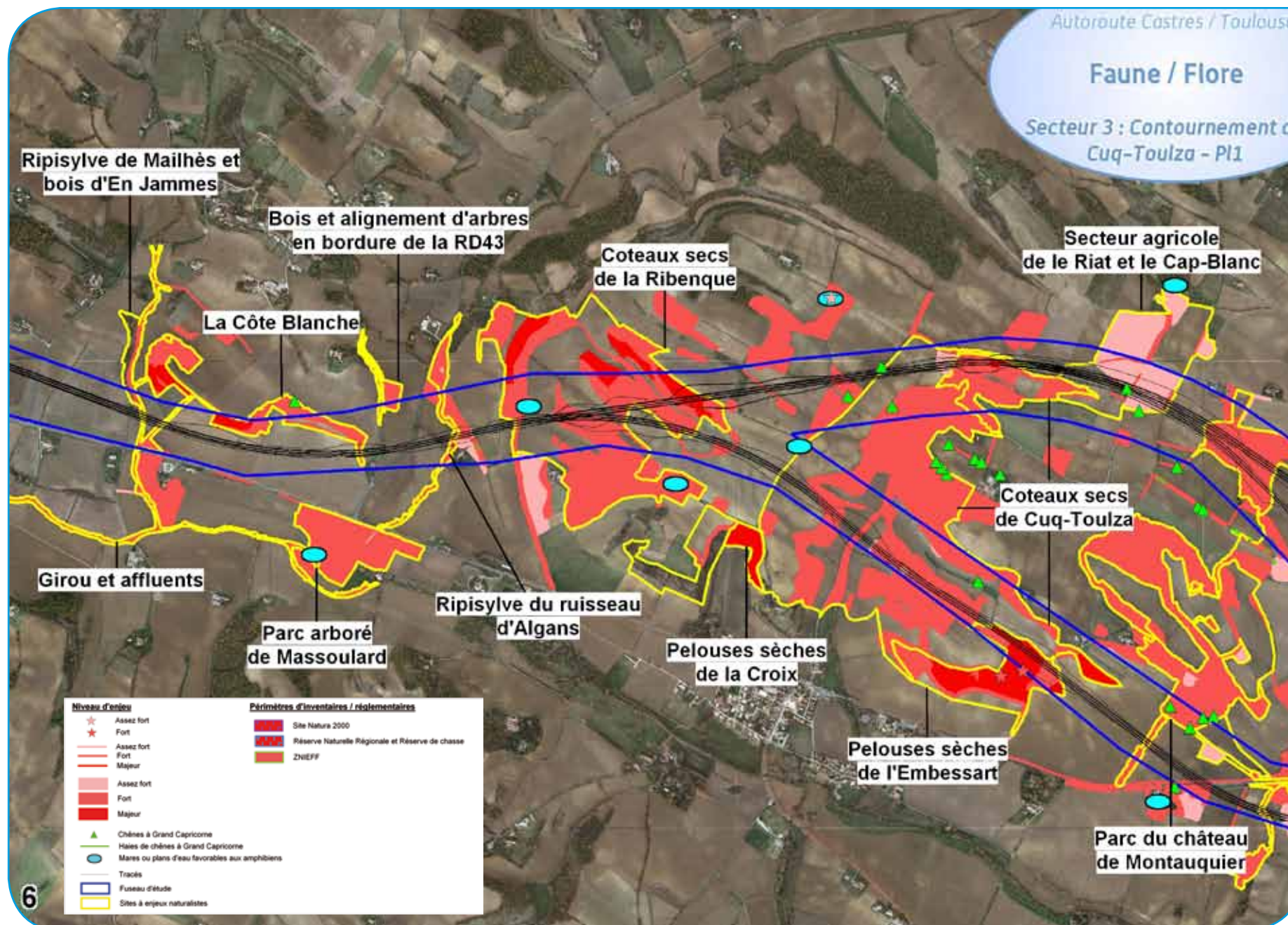
Sous réserve de compenser l'impact fort sur les exploitations n°37 et 88 avec une compensation foncière et éventuellement un rétablissement agricole, le tracé nord présente le moindre impact agricole.

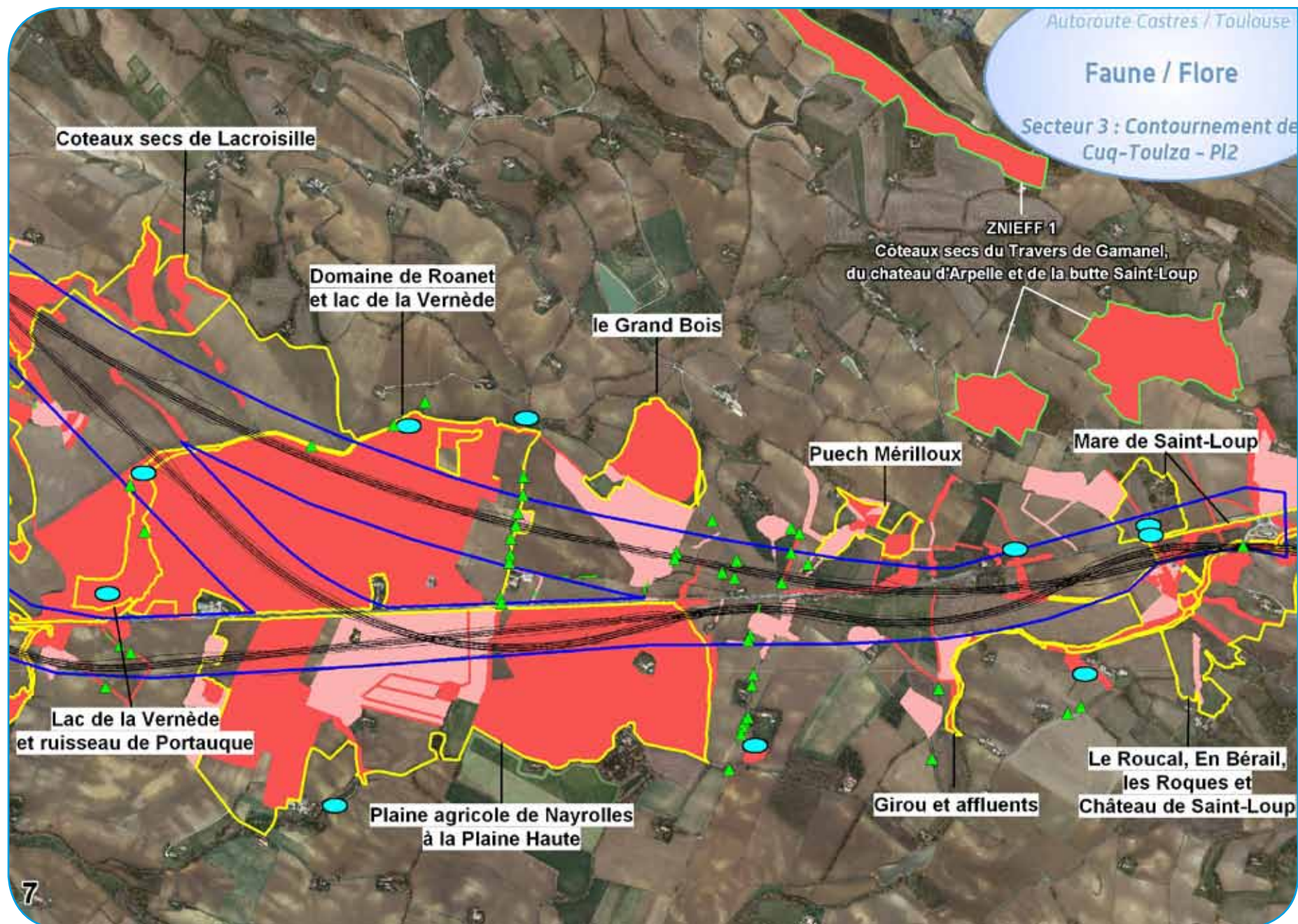
Le tracé médian a un impact similaire tout en longeant la RN 126 ce qui ajoute la problématique des délaissés non utilisables pour l'agriculture.

Le tracé sud a un impact important sur plusieurs petites exploitations et notamment sur des bâtiments agricoles. Ce tracé longe la RN 126 et pose la question des délaissés non utilisables pour l'agriculture.

Faune / Flore

Secteur 3 : Contournement de
Cuq-Toulza - Pl1





> Faune et flore

Ce secteur présente un grand intérêt floristique de par la présence de nombreuses espèces liées aux milieux secs (pelouses et cultures) avec une prairie de fauche de faible surface (lieu-dit « la Grave »), le site des « coteaux secs de Lacroisille » qui présente des surfaces assez importantes de pelouses sèches au niveau du lieu-dit « Bois Haut ». Des stations de Buglosse d'Italie, espèce rare et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, et de Nigelle de France, espèce protégée, inscrites sur les listes rouges nationale et régionale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, sont aussi recensées.

Concernant les insectes, ce secteur présente un enjeu très fort, probablement le plus important de l'aire d'étude. Plusieurs habitats abritant des populations de plusieurs papillons remarquables, dont l'Azuré du serpolet, espèce protégée et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, sont traversés par les différents tracés. Le ruisseau de Portauque abrite dans sa partie aval une petite population de Cordulie métallique, libellule très localisée dans la région et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF. Ce secteur compte également un nombre important de chênes attaqués par le Grand Capricorne, espèce de coléoptère protégée.

Concernant les amphibiens et les reptiles, les enjeux les plus importants se situent au niveau du ruisseau de Portauque et de ses abords, qui constituent des habitats de la Salamandre tachetée, assez rare en plaine agricole, et de la Coronelle girondine, rare en Midi-Pyrénées et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF. D'autre part, trois mares distantes de 600 m et respectivement situées aux lieux-dits « En Reynés », « les Marronniers » et à la « Bastide-vieille » font office de sites de reproduction du Triton Marbré. Des habitats de la Salamandre tachetée (allée de platanes menant au château de Montauquier) sont également traversés par le tracé.

Les enjeux les plus forts concernant les oiseaux sont situés sur les sites « Ripisylve de Mailhès et bois d'En Jammes » et « Ripisylve du ruisseau d'Algans » où niche le Gobemouche gris, et le site du « Secteur agricole de le Riat et le Cap-Blanc » où niche la Bergeronnette printanière. Ce dernier site constitue également le seul secteur de l'aire d'étude où a été recensé le Bruant jaune, passereau présentant un enjeu modéré mais très rare sur la moitié ouest du Tarn et le nord de la Haute-Garonne. L'Œdicnème criard, limicole rare et déterminant au titre de la réactualisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées, fréquente les sites « Domaine de Rouanet et lac de la Vernède » et « Plaine agricole de Nayrolles à la Plaine Haute ».

Enfin, le secteur abrite trois espèces patrimoniales de mammifères terrestres : le Campagnol amphibie, le Putois d'Europe et la Genette commune. La première fréquente le Portauque et un ruisseau au sud de « St-Loup ». La seconde est bien représentée sur les cours d'eau et fossés du secteur. La Genette commune, protégée, est bien représentée sur les coteaux, à la faveur notamment des milieux boisés et embroussaillés. Le Minioptère de Shreibers, chauves-souris assez rare, inscrite en liste rouge nationale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, utilise quant à elle les linéaires formés par les cours d'eau et leurs ripisylves pour se déplacer et chasser. Cette espèce, ainsi que la Pipistrelle pygmée et la Barbastelle ont été également recensées sur le secteur du « Lac de la Vernède et ruisseau de Portauque ».

Les tracés ne traversent pas de secteurs présentant un intérêt élevé pour la faune aquatique.

	Tracé nord	Tracé médian	Tracé sud
Conséquences brutes potentielles	Destruction d'une prairie de fauche et de pelouses sèches Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune Altération des cours d'eau et ripisylves utilisés par le Campagnol amphibie, le Gobemouche gris et le Putois d'Europe Création de coupures d'axes de déplacement de chauves-souris patrimoniales Destruction de parcelles de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière et l'Oedicnème Criard Destruction de chênes, habitats du Grand Capricorne		
	Risque de dégradation d'une station d'Ophioglosse commun située à proximité immédiate du tracé Destruction d'un site de nidification probable de Chevêche d'Athéna	Altération du ruisseau de Portauque abritant, à l'aval, la Cordulie métallique	Destruction d'une station de Buglosse d'Italie et de Nigelle de France Destruction possible de la Chevêche d'Athéna en phase d'exploitation par collision routière
Mesures de réduction proposées	Préserver et maintenir les continuités hydrauliques Restaurer la fonctionnalité corridors de ces linéaires Aménager les abords de l'ouvrage pour éviter au maximum les collisions routières Limiter les emprises au strict minimum Couper et déplacer les arbres concernés Réaliser les travaux en dehors de la période de nidification des oiseaux		

Les trois tracés auront un impact important sur la biodiversité locale.



ALGANS

CAMBON-LES
LAVAU

Tracé Nord et Centre

La Garriguette

L'Aigle

Les Bruges Basses

Fédou
Haut

Montauquier

Cadix

CUQ-TOULZA

Le Girou

RN 126

LEGENDE

- | | |
|-------------------|---------------------------------|
| Fuseau d'étude | Limite communale |
| Limite de secteur | Cours d'eau principal |
| Sous-secteur | Réseau routier principal |
| Tracé potentiel | Autoroute |
| Déblai | Route nationale |
| Remblai | Route départementale |

PATRIMOINE

Monument historique et
périètre de protection

Classé Inscrit

Site inscrit

ZPPAUP de Puylaurens

Patrimoine bâti non protégé

Pigeonnier Moulin

Religieux

Château et parc

Zone de forte
densité de sites
archéologiques

TOURISME

Hébergement
touristique (gîte,
chambre d'hôtes, hôtel)

Site historique des
fêtes de Pentecôte

LOISIRS

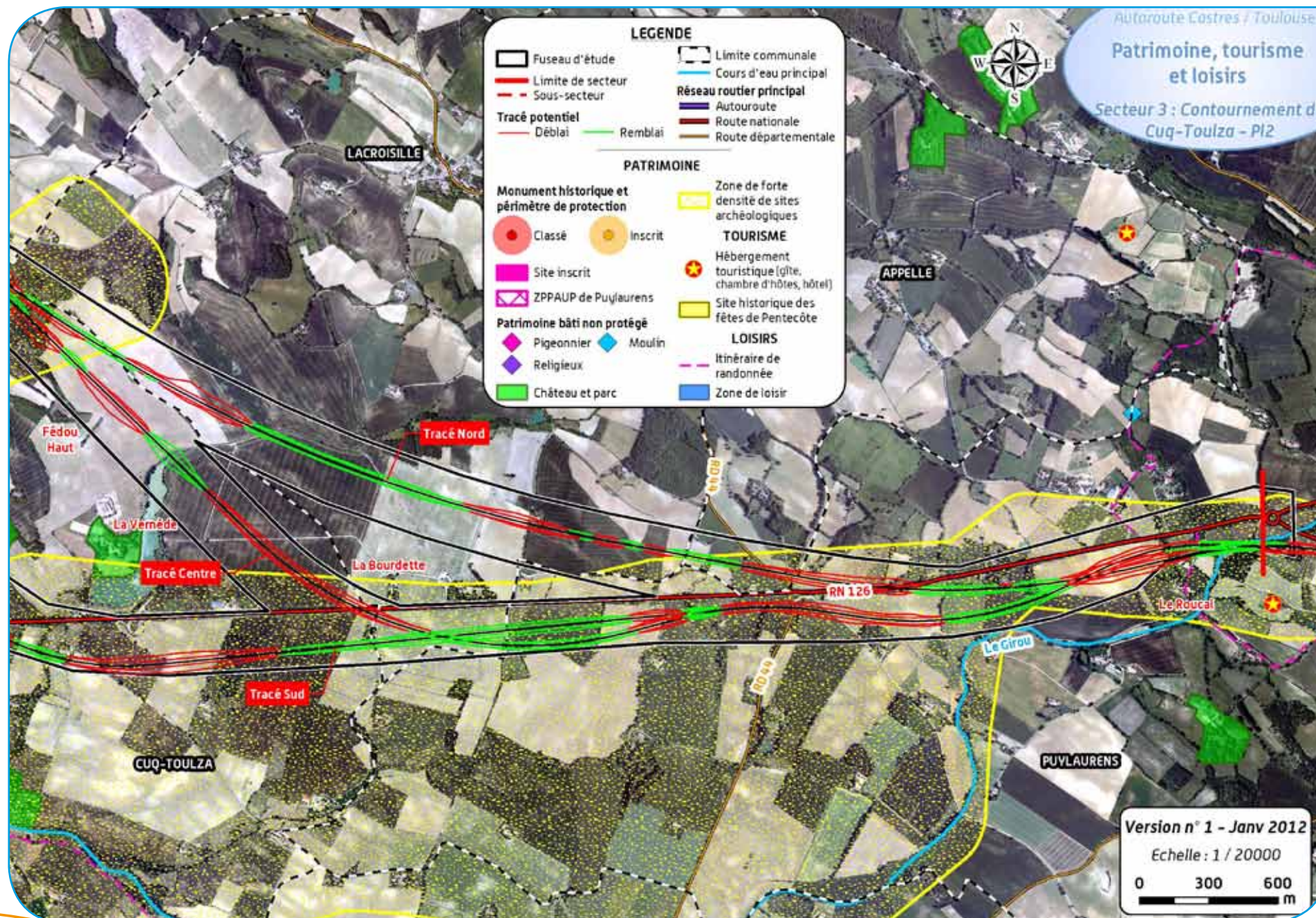
Itinéraire de
randonnée

Zone de loisir

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

0 300 600
m



> **Patrimoine, tourisme, loisirs et paysage**

Le secteur situé à l'est de Maurens-Scopont présente un système hydrographique orienté est / ouest et présentant un chevelu très lisible dans des vallées bien marquées au fond presque plat. Le cours du Girou y accueille, le long d'une dense ripisylve, de nombreux affluents tant en rive droite qu'en rive gauche : le ruisseau du Mailhès, le ruisseau d'Algans, la Ribenque, le Rigoulet, le ruisseau de Portauque et le Razillou (le Thiers). Les ripisylves de ces cours d'eau sont bien dessinées dans le paysage et les boisements, toujours morcelés sont toutefois de tailles plus importantes que sur le sous-secteur de Maurens-Scopont.

A l'ouest du secteur, l'urbanisation se fait rare en raison du relief important. Cependant, quelques bourgs se démarquent : sur la plaine en rive droite du Girou se dresse le bourg de Cadix (bourg le plus important, situé sur la commune de Cuq-Toulza et qui s'est développé entre le Girou et la RN 126) et le village de Cambon-lès-Lavaur à proximité du ruisseau de Mailhès. La présence d'une ligne électrique haute tension implantée le long de la RN 126 marque, de façon très légère, le linéaire de l'infrastructure.

Il est à préciser l'existence de deux parcs et châteaux à l'est de Cadix, au nord de la RN 126 : les châteaux de Montauquier et de Vernède, ce dernier étant contigu à une retenue collinaire présente le long du ruisseau de Portauque. Ces châteaux apportent une touche historique et architecturale permettant la mise en valeur du paysage à proximité de la RN 126.

Au niveau des communes de Cuq-Toulza et de Puylaurens, on trouve de vastes espaces à forte densité archéologique ainsi que des bâtis remarquables non protégés et des châteaux : croix, Moulin de Bartole, châteaux de Vernède et de Montauquier à l'est de Cadix et de Saint-Loup au sud de la Roucal.

Des circuits de randonnées et de cyclotourisme sur les communes de Cuq-Toulza et de Puylaurens permettent aux visiteurs de découvrir le territoire et son histoire : la Boucle du Château de Cuq-Toulza au sud de Cadix permettant de découvrir les châteaux de Bonace et de Cuq-toulza et la Boucle du Girou.

Un réseau de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux labellisés est d'ailleurs implanté au niveau des différentes communes : un logis de France dans le bourg de Cadix, et deux Gîtes de France sur les reliefs d'Appelle et de Puylaurens. Ces paramètres (gîtes, circuit de randonnées...) représentent un enjeu lié au développement du tourisme vert sur l'aire d'étude.

	Tracé nord	Tracé médian	Tracé sud
Conséquences brutes potentielles	L'infrastructure passe à proximité de la croix de la Côte Blanche, cependant, celle-ci reste peu sensible à l'insertion du projet du fait de sa taille restreinte et de son implantation dans le paysage. Le tracé franchit le circuit de randonnée dit « Boucle du Girou » et dégrade les possibilités de découverte du paysage.		
	Le projet passe, en alternance remblai/ déblai à environ 1 km au nord du domaine du château de Vernède et permet de préserver les panoramas possibles depuis les parcs et châteaux de Vernède et de Montauquier Le projet traverse deux zones de densité archéologique, au nord de Fédou-Haut et au sud de la commune d'Appelle et au niveau de Puylaurens (sur environ 3 km au total). Le paysage sera altéré du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Cependant le passage en déblai devrait limiter les impacts visuels notamment au sein de ce paysage où les vues sont courtes	Le projet passe, en alternance remblai/ déblai, à moins de 300 m au nord du domaine du château de Vernède Le projet traverse deux zones de densité archéologique, au nord de Fédou-Haut et au niveau de Puylaurens (sur environ 5 km au total). Le paysage sera altéré du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Cependant le passage en déblai devrait limiter les impacts visuels notamment au sein de ce paysage où les vues sont courtes	Le projet passe, en alternance remblai/ déblai, à moins de 150 m au sud du domaine du château de Montauquier, à l'ouest du château de Vernède mais il passe majoritairement en déblai ce qui permet une meilleure insertion paysagère, notamment au sud des parcs et châteaux de Vernède et de Montauquier Le projet traverse une zone de densité archéologique au niveau de Cuq-Toulza et de Puylaurens (sur 6 km environ). La Boucle du château de Cuq-Toulza et l'hébergement de Cadix reste éloigné du tracé et ne devraient pas être impactés. Le paysage à proximité des parcs et châteaux sera tout de même modifié bien que les massifs boisés permettent de masquer le tracé.
Mesures de réduction proposées	Réalisation de fouilles archéologiques préventives. Rétablissement du circuit de randonnée : Boucle du Girou. Mise en place d'une signalisation touristique		
	Mise en place de plantations / merlons paysagers à proximité des hameaux	Mise en place de plantations / merlons paysagers à proximité des châteaux de Vernède et de Montauquier. Mise en place plantations / merlons paysagers notamment au niveau du passage vers la retenue de Vernède et à l'est du tracé	Mise en place de plantations / merlons paysagers à proximité des châteaux de Vernède et de Montauquier

Le tracé nord s'éloigne des châteaux de la Vernède et de Montauquier ce qui permet de préserver les panoramas depuis ces sites.

>> Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés pour le contournement de Cuq-Toulza

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	19 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont un avec rectification du cours d'eau 2 rectifications de cours d'eau Traversée sur 7,3 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 88 et 106 devant être restructurées	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai.	84 M€ TTC
Tracé médian	13 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	5 ouvrages de franchissement dont le franchissement du plan d'eau de la Vernède Traversée sur 7,1 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 79, 88 et 106 devant être restructurées.	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède	98 M€ TTC
Tracé sud	14 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont l'un est conséquent (vallon du Rigoulet) Traversée sur 6,8 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur plusieurs exploitations : la n°106 devant être restructurée, les n°70 et 91 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Destruction d'une station de Buglosse d'Italie et de Nigelle de France Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède et du château de Montauquier	111 M€ TTC

Le tracé nord s'éloigne du bourg de Cadix ce qui atténue l'impact visuel de l'infrastructure notamment au niveau du franchissement du vallon du Rigoulet. Il nécessite l'acquisition de plus de bâtis mais s'éloigne du bâti historique non protégé. Les enjeux agricoles ou écologiques ne sont pas discriminant entre les différentes variantes. Le tracé nord, en limitant les ouvrages de franchissement de grandes dimensions, est sensiblement moins coûteux.

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

